



"Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa"

33e Année — No 2

SAMEDI, 24 JANVIER 1948 — MONTREAL — SATURDAY, JANUARY 24, 1948

33rd Year — No. 2

Les grévistes sur la ligne de piquet ont droit aux bénéfices de l'assurance-chômage

100,000 immigrants attendus en 1948 Le Canada en a accepté environ 75,000 en 1947

D'après les estimés publiés par le gouvernement, le nombre des immigrants attendus au Canada cette année dépassera les 100,000.

Selon l'hon. James A. Glen, ministre des Ressources nationales, le pays en aurait reçu environ 75,000 au cours de 1947; mais, grâce aux moyens de transport mis à leur disposition, l'on s'attend à en recevoir 25,000 de plus en 1948. "Toutefois, nous ne les accepterons qu'à de certaines conditions, car le gouvernement n'a pas l'intention de troubler le marché du travail au Canada"; c'est du moins ce que déclarent les fonctionnaires du Bureau de l'Immigration. Les membres du Travail organisé ont pour leur part souligné la nécessité d'éviter au pays le danger d'une invasion massive de la main-d'oeuvre européenne.

C'est encore des Iles britanniques que nous arrivent la plupart des immigrants. Des 20,000 personnes qui devaient quitter les zones d'occupation britannique et américaine en Allemagne 7,000 sont arrivées l'an dernier, un millier la semaine dernière, et le reste — 12,000 environ — est attendu dans les prochains mois.

Les autorités admettent la possibilité d'une recrudescence de la crise du logement en raison de l'arrivée de ces étrangers au pays.

Parmi les 100,000 immigrants qui viendront s'établir au Canada, l'on compte tous ceux qui arriveront dans l'Ontario par la voie des airs suivant le plan provincial d'immigration. Le gouvernement ontarien estime que ce dernier groupe dépassera en nombre l'objectif de 7,000 prévu pour la province.

L'on croit que les 20,000 personnes ainsi déplacées auront atteint leur destination avant le début de l'été. Il se pourrait que le gouvernement fédéral permette en outre l'entrée au pays à 5,000 ou 10,000 autres personnes.

À l'heure actuelle, six équipes canadiennes, formées en vue du recrutement, ont établi leurs quartiers-généraux à Heidelberg (Allemagne) d'où elles étendent leurs activités à une grande partie de l'Europe. L'an-

née dernière, des bureaux d'immigration ont ouvert leurs portes à Paris, Bruxelles et La Haye.

Des arrangements furent conclus avec le Ministère des Affaires extérieures en vertu desquels les agents de ce ministère ont convenu de l'établissement de nouveaux bureaux dans les capitales où il n'y en a pas eu jusqu'ici, et particulièrement à Oslo, Stockholm, Copenhague, Lisbonne, Berne, Prague, Moscou, Varsovie et Athènes.

Rencontre à Genève

Lorsque les membres de la Commission internationale des réfugiés se sont rencontrés à Genève le 20 janvier, le lieutenant-colonel Laval Fortier, commissaire associé, représentait le Canada. La principale question discutée par cette assemblée fut le problème de l'admission des immigrants et la contribution aux fonds de l'Organisation internationale des réfugiés.

Après la clôture de cette conférence, M. Fortier visitera les bureaux canadiens d'immigration en Europe. Il y rencontrera les différentes équipes et fera l'inspection des camps d'où sont partis les immigrants pour venir au Canada. Le voyage sera pour lui l'occasion d'une étude sérieuse sur le travail accompli par les bureaux canadiens de l'immigration.

E. Fagnant réélu pour 12e terme

Au cours de sa dernière assemblée régulière le local 52 de l'Union internationale des pressiers et assistants d'Amérique procédait à l'élection de ses officiers pour 1948.

Voici le résultat de ces élections:

Président, Emile Fagnant; vice-

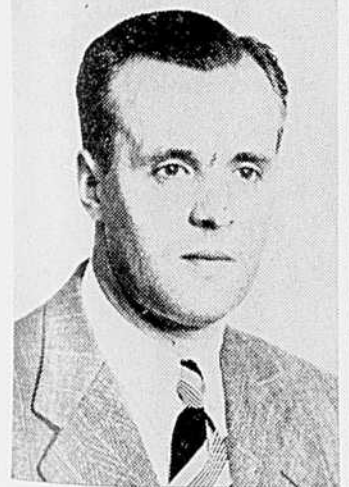
des membres suivants: M. Ratelle, H. Dagenais, J. L. Chapman, F. Rodrigue et M. Champagne.

Les délégués élus pour représenter le local 52 aux différentes associations sont les suivants: Comité paritaire: délégué officiel, Roger Gagnon, substitut, G.-C. Brunelle; Conseil allié des métiers de l'imprimerie: Georges C. Brunelle, Alfred Charette et Roger Gagnon; Conseil des Métiers et du Travail de Montréal: Emile Fagnant, Roger Gagnon et F. Rodrigue; Fédération des métiers internationaux de l'imprimerie de Montréal: Emile Fagnant, Alfred Charette Hormidas Dagenais, délégué ex-officio, Roger Gagnon.

Le comité de vérification est comme suit: Pierre Lalonde, J. L. Chapman, H. Dagenais. Le confrère J. L. Chapman est choisi correspondant de l'"American Pressman", organe officiel des pressiers. Les confrères Emile Fagnant et George C. Brunelle sont élus membres du Comité de bien-être.

Les membres suivants ont été élus membres du Comité social: Fernand Rodrigue, Maurice Ratelle, Emile Fagnant, L. Charbonneau, L. Trempe, E. Rodrigue, A. Brissette, A. Charette, A. Poirier, M. Larose, R. Pessetti, J. H. Desjardins, H. Viger, A. Leblanc, F. Teolis, A. Brouillette, J. L. Chapman, Marcel Champagne et Georges C. Brunelle.

Succès aux nouveaux titulaires.

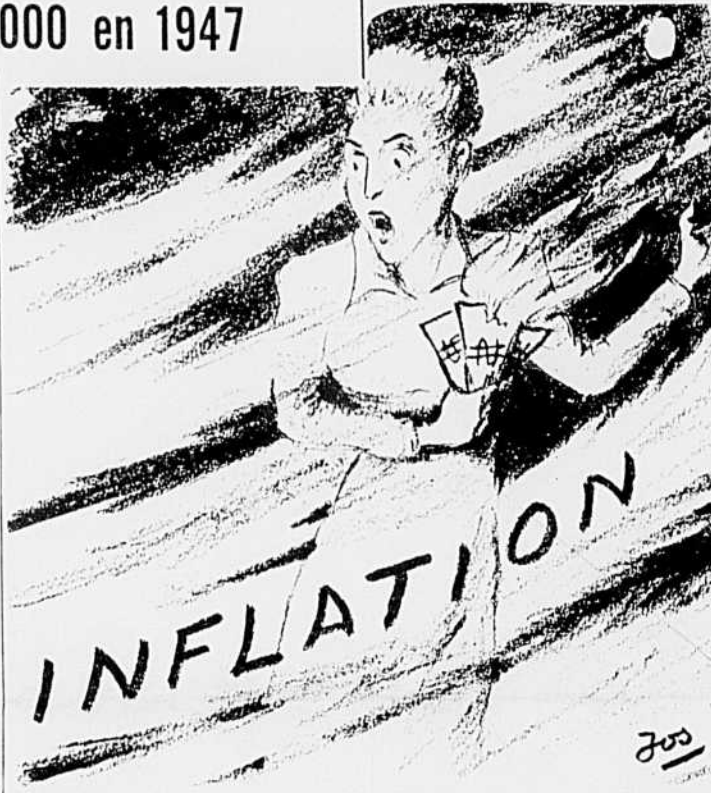


ROGER GAGNON

Président, Raoul Desjardins; secrétaire-financier, Roger Gagnon; secrétaire-archiviste, Pierre Lalonde; sergent d'armes, Léopold Charbonneau.

Le comité exécutif sera composé

Cette décision rendue par l'arbitre de la Commission d'assurance-chômage établit un important précédent



Le pain se vendra 15 cents

Chaque jour apporte sa mauvaise nouvelle pour la ménagère. En fin de semaine on lui a appris qu'elle paierait le beurre 71 cents dans les grands établissements et 73 cents chez les petits épiciers. Le plafonnement des prix par le gouvernement fédéral réduit donc le prix de cette denrée essentielle de deux cents à peine.

Voilà maintenant qu'il est question d'une augmentation du prix du pain! Samedi dernier, le gérant de la Modern Bread Company, M. E. Redfern a fait une déclaration très élaborée. En voici les points saillants:

"Le grand public est assez peu renseigné sur les différents facteurs qui gouvernent le prix du pain et, instinctivement, il en vient à jeter tout le blâme sur le boulanger. Le consommateur, devrait comprendre que tous les ingrédients qui entrent dans la fabrication du pain ont augmenté de façon excessive et que le producteur de ces ingrédients est dans une large mesure responsable de la majoration du prix du pain. En outre, tous les salaires sont plus hauts que jamais. Les augmentations s'établissent comme suit: la graisse: 300%.

Et lorsque les subsides sur la graisse seront enlevés en juin prochain, l'augmentation atteindra alors 400%. Le sucre a augmenté de 60%; le lait de 90%; l'extrait de malt: 40%; le papier huilé pour l'emballage: 30%; l'huile pour les fours: 85%; les salaires: 50%; l'opération générale d'une boulangerie: 100%; l'alimentation des chevaux du service de livraison: 100%; l'essence pour les camions: 40%; les pneus, chambres à air, uniformes des vendeurs et une douzaine d'autres items sont aussi augmentés.

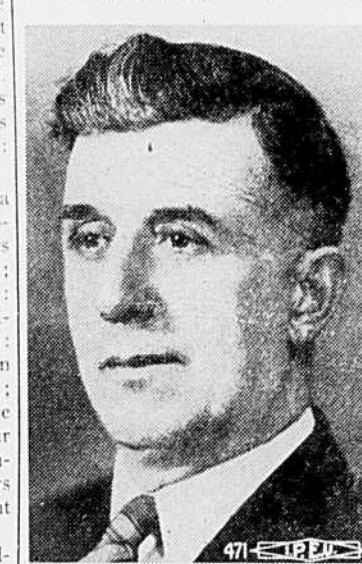
"Le boulanger, continue M. Redfern, ne demande pas un profit exorbitant. Il est satisfait d'un quart de cent par pain mais, au prix actuel, il perd de l'argent. Une augmentation devra être imposée prochainement sans quoi nombre de petits boulangers devront fermer leurs portes. En 1940, on comptait 135 boulangers à Montréal. En 1946 il en restait à peine 87 et, depuis, un certain

nombre ont abandonné les affaires. Le problème est aujourd'hui plus difficile que lorsque nous vendions le pain à dix cents.

Le profit net était alors d'un quart à un demi-cent le pain. Lorsque nous vendrons le pain à 14 cents, nous réaliserons un profit de moins d'un quart de cent. C'est dire que très bientôt il faudra vendre le pain 15 cents si nous voulons payer l'augmentation de la farine, compenser le retrait des subsides sur la graisse, et la majoration des prix de fret." Actuellement le pain se détaille 13 cents.

Nominations au Conseil supérieur du Travail

Au cours de sa dernière réunion le conseil exécutif de la Fédération provinciale du Travail a procédé à la nomination de ses représentants sur le Conseil supérieur du Travail.



JOS MATTE

Ces représentants sont le président de la Fédération, le confrère J.-Elphège Beaudoin, le vice-président pour Québec, Jos. Matte et le vice-président pour Trois-Rivières, Roger D. LaBrie. Ces représentants serviront pour un terme de trois ans, soit de janvier 1948 à janvier 1951.

Les travailleurs qui payaient des primes d'assurance-chômage avant d'entrer en grève ont droit aux bénéfices lorsqu'ils sont sur la ligne de piquet.

Cette décision a été rendue ce mois-ci par le juge Lucien Cannon, de la Cour supérieure de Québec, qui est arbitre sous la Loi d'assurance-chômage.

Ce point a été amené à la suite d'une récente grève à Ottawa. Après avoir reçu des bénéfices d'assurance-chômage depuis peu après l'arrêt du travail, un travailleur perdait son droit aux bénéfices, selon l'officier local de l'assurance-chômage à Ottawa, parce qu'il avait reçu \$15.00 pour quatre jours de service sur la ligne de piquet.

Appel auprès des arbitres

Le travailleur, selon la loi, en a appelé au tribunal arbitral qui a renversé la décision de l'officier local d'assurance-chômage. Les arbitres ont prétendu que tout service sur la ligne de piquet était "entièrement volontaire" et que tous les argentés reçus par les piqueteurs étaient reconnus comme des "bénéfices" et non "une rémunération pour services rendus".

L'officier local d'assurance-chômage en a alors appelé de la décision auprès du juge Cannon comme arbitre. L'Union a soumis que ses lignes de piquet avaient été organisées sur une base volontaire et que ses piqueteurs n'étaient pas rémunérés; de plus, que les bénéficiaires de grève avaient été payés sans tenir compte qu'un travailleur avait participé ou non à la ligne de piquet.

La preuve n'a pas été réfutée par l'officier d'assurance-chômage, a souligné le juge Cannon. Il a été de plus prouvé que le travailleur en question se rapportait toutes les semaines au bureau local d'assurance-chômage, donnant de ce fait la preuve qu'il ne travaillait pas.

Trois conditions requises

En rejetant l'appel de l'officier d'assurance-chômage, le juge Cannon a soutenu que le travailleur était sans emploi au temps où il a servi sur la ligne de piquet; qu'il était capable de travailler et disponible pour un emploi, mais qu'il lui avait été impossible de se procurer un emploi convenable.

"Le plaignant s'étant conformé aux trois conditions requises par la section 27 de la Loi d'assurance-chômage pour avoir droit aux prestations", a déclaré le juge Cannon, la décision du tribunal arbitral est maintenue et l'appel de l'officier d'assurance-chômage est rejeté."

Comme résultat de la décision du juge Cannon, le travailleur recevra maintenant un ajustement de ses prestations d'assurance-chômage pour couvrir les quatre jours pour lesquels on lui avait refusé les prestations lorsqu'il était en service sur la ligne de piquet.

"L'élément oublié"

L'avant-première représentation de "L'élément oublié", version française du drame industriel américain "The Forgotten Factor", a été présentée sur la scène du Monument National à Montréal, samedi et dimanche derniers, les 17 et 18 janvier.

Madame Irène Laure, de Marseilles, France, a assisté à ces représentations et a adressé la parole à la fin de la représentation. Madame Laure était le chef du mouvement de résistance française au cours de la dernière guerre.

Mme Laure s'est dite convaincue qu'une idéologie basée sur le sentiment moral du coeur humain peut inspirer et stimuler un programme constructif pour régler les différends sociaux, nationaux et internationaux. Simple et réservée, Mme Laure relate les événements qui ont fait "qu'elle a conclu la paix avec la civilisation moderne".

Mère de cinq enfants, ancien député de la ville de Marseilles et enthousiaste du Réarmement moral, partisan reconnu du socialisme démocratique elle n'a pu échapper à la Gestapo qui a torturé ses enfants, l'a tourmentée et privé de nourriture les habitants de Marseilles.

"Le monde, tout particulièrement l'Amérique du Nord, ne peut s'imaginer les souffrances dont nous avons eu à endurer" a-t-elle dit. La souffrance physique n'était pas la pire des souffrances dont nous avons eu à endurer malgré les tortures barbares qu'on nous a infligées. L'esprit et le coeur des jeunes étaient ce qui tourmentaient le plus le peuple de France durant l'occupation. De toute la jeunesse nationale, 75% sont aujourd'hui atteints de tuberculose, s'il faut en croire les statistiques de 1947.

"Le communisme, ajouta Mme Laure, dont l'histoire et la doctrine

ont été étudiées par peu de gens n'est pas la plus forte idéologie qui domine en France. Il y a une autre idéologie se rattachant au christianisme laquelle lance un défi au matérialisme et à la tyrannie politique. Le communisme étant une véritable foi doit être combattu par une autre foi encore plus véritable."

"L'élément oublié", comme d'ailleurs toutes les pièces montées par le Réarmement moral a été un véritable succès. Ce qui nous est présenté est tellement vrai, et si rempli d'actualité qu'on ne saurait manquer d'intéressé. La sincérité des interprètes est si frappante et si communicative qu'à mesure que se déroule l'action nous devenons graduellement plus sincères avec nous-mêmes, et personne, qui que ce soit, de quelque classe de la société soit-elle, ne peut faire autrement que de profiter de la morale bienfaisante qui se dégage de cette représentation.

Sécurité pour tous

Les agents fédéraux ont dressé un plan de contribution collective en vue d'établir un système de sécurité sociale dont les fonds seront affectés aux pensions de vieillesse par tout le Canada.

Ce plan a été proposé à l'attention du Cabinet qui en fera sans doute connaître les grandes lignes lors de la session parlementaire. Néanmoins, aucune décision n'a encore été prise, et l'on ignore si le gouvernement adoptera le projet au cours de la prochaine session.

Le Travail organisé favorise ce plan de contribution pour tous les ouvriers. De plus, une seconde proposition attend l'approbation du Cabinet. Il s'agit d'un programme national d'assurance-santé couvrant une période de plusieurs années.

Les défenseurs du système actuel ont dû essayer de vigoureuses attaques de la part de leurs adversaires qui ont dénoncé les abus. En effet, le gouvernement n'accorde des pensions qu'à ceux qui ont atteint l'âge de soixante-dix ans. Au reste, ces versements mensuels ne répondent plus aux besoins créés par la hausse du coût de la vie; et, selon les chefs ouvriers, les récipiendaires doivent s'accommoder de cette menue monnaie. Or, ces sommes sont prises à même le trésor public, et les neuf provinces du Dominion y contribuent dans une large mesure.

Si le système, comme il est proposé dans le nouveau plan, reposait sur une base de contribution, un montant beaucoup moindre serait prélevé sur les revenus provinciaux.

Tous les salariés seraient ainsi appelés à contribuer à leurs propres pensions. Celles-ci seraient constituées des montants prélevés chaque semaine sur la paye.

Il est légitime que chacun puisse compter sur une pension de vieillesse et que la limite d'âge soit réduite à 65 ou même à soixante ans.

L'établissement du nouveau système nécessiterait un amendement à la constitution canadienne, car l'Acte de l'Amérique britannique du Nord stipule que les services sociaux dépendent de la juridiction des provinces. Mais un tel amendement ne soulèverait aucune difficulté: depuis longtemps les provinces du Canada sont d'accord sur ce point, du moins en ce qui concerne le présent état de choses.

Un certain nombre de détails relatifs au programme national d'assurance-santé nous sont déjà connus.

Le progrès réel des Chapeliers

L'Union internationale des chapeliers, casquettiers et modistes unis est le sujet d'un livre publié récemment par le Dial Press.

Ce volume est intitulé "Spotlight on a Union" et a pour auteur Donald B. Robinson ancien journaliste de New York qui s'est spécialisé dans les questions ouvrières.

"Spotlight on a Union" trace l'histoire de l'Union des chapeliers depuis ses tous premiers jours jusqu'aux tribulations de la fameuse affaire Danbury Hatters, ses batailles pour éliminer les communistes après la grande guerre mondiale No. 1 et jusqu'à nos jours. Ce récit est raconté en maître et d'une manière des plus intéressantes.

L'auteur se dit convaincu que l'Union des chapeliers est l'une des organisations ouvrières les plus progressives de la nation. Il louange l'Union pour avoir "développé une philosophie humaine et des relations industrielles dignes de remarque dans les jours de crise sociale que nous traversons."

L'histoire de l'affaire Danbury Hatters, dans laquelle l'Union et les membres individuels ont été trouvés coupables de violation de la Loi Sherman, quoique cette loi avait été adoptée dans le but de ne s'appliquer qu'aux grosses corporations et non aux membres individuels, est racontée dans tous ses détails. Malgré toutes les années écoulées depuis cet événement, cette histoire est encore très intéressante et renferme un avertissement de ce qui pourrait encore arriver de nos jours si on permet aux ennemis du Travail de contrôler les départements législatif et judiciaires de notre gouvernement.

"Spotlight on a Union" est aussi très intéressant lorsqu'il traite de la bataille de Max Zaritsky, président de l'Union des chapeliers, et ses confrères, contre les communistes. Après la guerre mondiale No. 1, le haut commandement communiste a émis des ordres pour que les unions ouvrières soient infiltrées et dominées par le communisme. Parmi les premiers sur la liste était inscrite l'Union des chapeliers.

Les communistes ont enregistré des gains appréciables dans plusieurs unions locales, mais Zaritsky et ses associés, supportés par la majorité du rank and file des membres ont réussi à la longue à expulser les communistes. Les moyens dont s'est servi l'Union des chapeliers pour combattre les communistes méritent l'attention de toute organisation, que ce soit une organisation ouvrière ou toute autre, qui se verrait aux prises avec les disciples de Stalin.

Dans ce volume on cite les paroles suivantes de Zaritsky:

"Notre union ne tolérera pas les fidélités subversives des communistes dont la loyauté n'est jamais aux ouvriers ou au mouvement ouvrier mais toujours à un pays et un parti politique étranger. Nous ne transgresserons pas nos principes."

L'auteur a consacré plusieurs chapitres à démontrer comment les relations harmonieuses avec les employeurs dans l'industrie, relations qui ont été développées par l'Union au cours des années ont bénéficié et aux travailleurs et aux employeurs. Pour les travailleurs, les bénéfices se sont traduits en salaires plus élevés et en de meilleures conditions de travail; pour les employeurs, une plus grande production et des profits plus élevés.

Ce nouveau volume est une excellente acquisition à la littérature grandissante du trade-unionisme.

Chez les ouvriers du tabac

La réunion mensuelle du comité central des exécutifs locaux des ouvriers du tabac a eu lieu ces jours derniers au local 235.

C'est au cours de cette réunion que M. Elmer-D. Keen, vice-président des officiers du comité pour le mandat 1948.

Les résultats des élections sont les suivants: M. L. Roberge, membre du local 235, a été élu président; M. P.-H. Paquet, 1er vice-président; M. Desroches, 2e vice-président; M. L.-P. Robillard, secrétaire.

M. Lebeau, organisateur de l'union des ouvriers du tabac pour les régions de Québec et Montréal, a donné rapport de l'entrevue que les membres de la Fédération provinciale du Travail ont eue avec le cabinet provincial et il a dit que cette entrevue avait été "plus ou moins satisfaisante."

Articles soustraits à la taxe de 25%

La taxe d'"austérité" de 25 p.c. a été retirée sur certains articles en vue de la menace qu'elle apportait au commerce d'exportation avec les États-Unis.

Les articles visés sont les brûleurs à l'huile et l'équipement de brûleurs, plusieurs articles de sport, les blaireaux, les peignes et les miroirs de moins de vingt-cinq cents.

Les articles de sport sont: l'équipement pour le polo, le billard, le pool, le squash, les quilles, le curling, la pêche, le golf, le tennis et le badminton.

L'imposition de la taxe avait pour but de diminuer la vente de produits importés, mais cette mesure avait deux tranchants et frappait durement ces articles fabriqués au Canada et vendus aux États-Unis.

Un représentant du ministère des finances a dit "que nous perdions plus que nous ne gagnions par cette mesure."

Dix moyens de tuer une union

- 1 — Ne venez pas aux réunions.
- 2 — Si vous y venez, arrivez en retard.
- 3 — Critiquez le travail des dirigeants et des membres.
- 4 — N'acceptez jamais de poste, car il est plus facile de critiquer que de réaliser.
- 5 — Fâchez-vous si vous n'êtes pas membre du comité, mais si vous en faites partie, ne venez pas aux réunions et ne faites aucune suggestion.
- 6 — Si le président vous demande votre opinion sur un sujet, répondez que vous n'avez rien à dire. Après la réunion, dites à tout le monde que vous n'y avez rien appris, ou bien, dites comment les choses auraient dû se faire.
- 7 — Ne faites que ce qui est absolument nécessaire, mais quand les membres relèvent leurs manches et donnent leur temps à l'union de bon coeur et sans arrière-pensée, plaignez-vous qu'elle est dirigée par une clique.
- 8 — Retardez le paiement de votre cotisation aussi longtemps que possible, sachant que de toute façon vous continuerez à être membre un an ou deux.
- 9 — Ne vous inquiétez pas d'amener de nouveaux membres; à quoi sert le comité?

Frank Fenton promu représentant de la F.A.T.

Cette nomination du confrère Frank Fenton, directeur national de l'organisation depuis 1939, a été annoncée par le président William Green de



FRANK FENTON

la Fédération Américaine du Travail, à la suite d'une assemblée tenue à Washington du Comité des relations internationales de la Fédération.

Le confrère Fenton succède à feu Robert J. Watt décédé en mer il y a quelques mois de retour d'une mission d'Europe.

Frank Fenton est né à Boston en 1895. Tout jeune encore il commença

C. C. Archambault nommé vice-président international

Le 7 novembre dernier le confrère G. C. Archambault était avisé de sa nomination par le Conseil exécutif général comme vice-président international de l'Association unie des plombiers et poseurs d'appareils de chauffage. Le confrère Archambault succède à feu Louis Guérard décédé vers la fin de l'année dernière. Cette nomination a été faite conformément à toutes les procédures établies par la Constitution de cette Association.

Le confrère Archambault est un membre du local 144 de Montréal de cette association. Il est né en juillet 1906 à Montréal et a poursuivi ses études à l'école Montcalm de cette ville.

Le confrère Archambault a servi comme secrétaire archiviste et secrétaire-financier-trésorier de l'Union locale pour un grand nombre d'années. En 1946 il était délégué de son local à la 25ème conférence de l'Association unie des plombiers et poseurs d'appareils de chauffage et en 1947 il représentait l'Association à la 62ème convention annuelle du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. A l'heure actuelle il est membre de la Commission d'apprentissage des métiers du bâtiment.

Un coup mortel aux grands orchestres

M. James-W. Murray, vice-président de la Radio Corporation of America, a prêté que l'interdit de James-C. Petrillo sur l'enregistrement

à travailler devenant membre de l'Union locale No 68, Coal and Fuel Chauffeurs & Helpers, et de tout le mouvement ouvrier de Boston.

Par la suite le confrère Fenton est devenu organisateur de la F. A. du T. et en 1939 lorsqu'il fut appelé à Washington pour remplir l'important poste de directeur national de l'organisation il était l'habile organisateur en chef de l'organisation de la Nouvelle Angleterre.

Au cours de la dernière guerre il représenta à maintes reprises la Fédération Américaine du Travail dans différents conseils et commissions. En sa qualité de représentant international de la F. A. du T., le confrère Fenton a été délégué à la fin du mois de novembre pour assister à l'assemblée du corps gouvernant du Bureau international du Travail tenue à Genève.

Dorénavant il devra assister à différentes conférences internationales à travers le monde et de retour au pays il devra adresser la parole à maintes conférences ouvrières et autres rassemblements similaires.

Frank Fenton est un digne successeur du si regretté Bobby Watt. Tous les membres de la F. A. du T., anciens et nouveaux, lui souhaitent du succès dans l'accomplissement de ses nouvelles et si importantes fonctions.

de disques va signifier la fin des grands orchestres symphoniques aux États-Unis.

M. Murray, qui est chargé de la direction de l'enregistrement des disques pour la compagnie R.C.A., a de plus déclaré devant le comité du travail de la Chambre, que la décision du chef de l'union des musiciens met en danger immédiat 150 petites compagnies d'enregistrement de disques.

"Des orchestres comme ceux de Boston, de Philadelphie et de New York reçoivent jusqu'à \$150,000 par année en redevances sur l'enregistrement de disques, a fait remarquer M. Murray, et sans ces revenus ils ne pourraient se maintenir."

L'Italie exposée à de nouvelles grèves

Deux grands syndicats italiens ont annoncé pour prochainement des assemblées qui peuvent être suivies de grèves. D'autre part l'Institut central de statistique annonce que l'indice du coût de la vie a baissé de 4.2 p. cent en décembre, et que les salaires ont augmenté de 1.1 p. cent.

60,000 ouvriers agricoles de la province de Naples sont en grève. Ils avaient repris le travail pendant deux jours, mais l'ont cessé parce que les propriétaires refusaient d'engager des ouvriers supplémentaires et de garantir le taux du salaire pour l'année.

Le syndicat des métallurgistes a annoncé la rupture des négociations engagées avec les patrons au sujet du contrat de travail. Il prédit que "la situation va forcément s'aggraver." L'étalonnage dernier la grève de 800,000 métallurgistes a paralysé l'industrie italienne.

Secours aux enfants d'Europe

Le Travail organisé semble prendre une part très active dans la campagne qui doit s'ouvrir le 9 février prochain en faveur des enfants. Cette campagne s'est fixé un objectif de \$10,000,000 pour venir en aide aux enfants des pays ravagés par la guerre.

Les leaders des trois groupements ouvriers centraux ont endossé favorablement cette campagne et ont recommandé à leur effectif de 1,000,000 de membres de souscrire la valeur d'une journée de salaire.

"Le Travail organisé du Canada s'engage à appuyer entièrement cet appel canadien en faveur des enfants", ont déclaré les trois chefs ouvriers. "Représentant plus d'un million de travailleurs canadiens, nous nous sentons intimement liés aux familles des travailleurs qui doivent supporter le fardeau de la souffrance dans les pays dévastés. Nous savons qu'une grande proportion des enfants qui sont dans un besoin très urgent de secours, appartiennent à des familles de travailleurs."

"Nous savons, aussi, qu'à moins qu'ils ne soient secourus — nourriture, vêtement, éducation — nous ne pouvons être assurés d'un monde en santé et pacifique. Ces enfants sont de la prochaine génération, la génération dans laquelle nos propres enfants grandissent et le secours que nous leur porterons est essentiel au bien-être de nos enfants."

"L'appel canadien en faveur des enfants nous procure le moyen de traduire notre sympathie en action. Nous demandons à tous les membres de nos organisations de donner la valeur d'une journée de salaire à l'Appel canadien en faveur des enfants. Le sacrifice impliqué en donnant une journée de salaire est insignifiant en comparaison du besoin. Nous sommes confiants que les travailleurs canadiens donneront et donneront généreusement."

Des projets sont élaborés pour démontrer clairement aux travailleurs canadiens toute la portée de cette campagne pour alléger la souffrance des enfants qui, sur le point de mourir de faim, ne subsistent que de déchets, sont engeuillés et sans abris. Des chiffres fournis par les Nations unies démontrent que la moitié des enfants du monde — près de 460,000,000 d'enfants au-dessous de 15 ans — sont dans un besoin critique de nourriture. De ce nombre au moins 230,000,000 sont sur le point de mourir de faim.

Dans plusieurs parties du monde, la moitié des enfants nés depuis la guerre sont déjà morts. D'autres meurent à tous les jours, et d'autres mourront encore à moins que du secours ne vienne des peuples des autres pays. L'appel canadien pour les enfants n'est pas seulement "une autre charité", mais fait partie d'une campagne intense par les peuples du monde pour sauvegarder une génération — la prochaine génération — qui déterminera le genre de vie qu'envisageront les enfants canadiens. Des cartes sont distribuées à toutes les unions ouvrières canadiennes afin d'assurer et de faciliter l'appui des travailleurs organisés.

A la recherche de 40,000 emplois

Surtout à cause de l'inscription des ex-militaires qui a atteint 32,300, les étudiants qui fréquentent les universités canadiennes à l'heure actuelle sont plus nombreux que jamais; ainsi, les sous-gradués qui rechercheront de l'emploi estival en 1948 dépasseront en nombre le record établi en 1947.

C'est une tâche énorme que d'aider à plus de 40,000 jeunes hommes et femmes des universités à se trouver des emplois estivaux convenables; ainsi, le ministère fédéral du Travail a commencé son relevé annuel de l'emploi estival pour les étudiants au début de décembre 1947, plus d'un mois plus tôt que d'habitude; on adressa quelque 12,500 questionnaires aux employeurs dans tout le pays. Par ces questionnaires on s'attend à découvrir le gros des emplois sollicités par les sous-gradués, quoique grâce aux activités normales de la division des services administratifs et professionnels du Service national de Placement on découvrir un grand nombre des emplois comme on l'a fait l'an dernier.

A cette campagne d'emploi estival pour les étudiants s'ajoute le relevé des situations de nature permanente pour ceux qui recevront leur diplôme en 1948. Toutefois, il faudra plus d'efforts pour trouver les emplois d'été, à cause du plus grand nombre de sous-gradués en comparaison des gradués. (La situation sera renversée en 1949, qui sera la première de plusieurs années où le nombre des gradués sera plus élevé que la normale.)

Au début de janvier on avait déjà reçu plusieurs centaines de réponses d'employeurs qui offraient une grande variété d'occasions d'emploi pour étudiants; on avait préparé les premières listes de ces occasions et on les avait adressées aux préposés universitaires au placement. Durant les prochaines semaines, à mesure que les employeurs retourneront leurs questionnaires avec des demandes d'employés étudiants, on fera parvenir d'autres listes aux universités et l'on y fera des corrections et des additions jusqu'à la fin de l'année universitaire.

A l'université, des équipes constituées ordinairement de fonctionnaires du Service national de Placement et de préposés universitaires au placement s'occuperont des problèmes particuliers du placement des étudiants.

Quoiqu'ils aient à s'occuper d'une demande sans précédent de la part des sous-gradués, les fonctionnaires

du Service national de Placement et de l'Office du Personnel technique chargés du projet croient que les emplois d'été en 1948 suffiront à la demande comme en 1947. L'effet des questionnaires a été excellent jusqu'à date; on a déjà reçu presque autant de réponses qu'on n'en avait reçu pour le relevé complet au début de 1947.

Restrictions sur le point d'être abolies

Après avoir assuré les Canadiens que les restrictions imposées sur les importations de marchandises américaines seront abolies "aussitôt que possible", l'hon. Douglas Abbott, ministre des finances, a déclaré dernièrement que "certains développements récents" incitent le gouvernement à croire que le Canada obtiendra des dollars des États-Unis sous l'égide du plan Marshall.

Dans une réponse à un questionnaire paru dans une revue le ministre a laissé entendre que Washington et Ottawa se sont déjà entendus sur la question des dollars provenant du plan Marshall.

M. Abbott a expliqué que le Canada ne voulait pas imposer ces restrictions, parce qu'elles sont contrairement à notre idéal et à nos traditions mais il a ajouté que le gouvernement ne pouvait pas temporiser lorsque le bien-être de la nation était en jeu.

"Nous ne pouvons pas nous attendre à une prospérité complète, a-t-il dit, lorsque la majeure partie des peuples de l'univers commence à peine à se remettre du chaos de la guerre."

Le tabac en fumée

Beaucoup d'argent canadien se dissipe en fumée chaque année. D'après les chiffres récemment publiés par le Bureau fédéral de la statistique, en 1945, — dernière année pour laquelle on a pu se procurer des chiffres complets, — la valeur totale à la fabrication des produits du tabac fabriqués au Canada en 1945 était de \$264,070,467; mais sur ce total, le montant de \$181,959,233 représentait les droits d'accise et les taxes, laissant une valeur nette de \$82,111,234 pour ces produits.

Su la somme de \$207,612,532, un total de 17,684,707,000 cigarettes représentait \$207,612,532; le tabac à fumer y était pour \$30,122,697; les cigares, \$11,715,058; le tabac à chiquer, \$3,640,867; le tabac à priser, \$1,961,149 et autres produits \$18,161.

Réflexions sur les grèves

par Omer Genest, prêtre

Une grève, pourvu qu'elle soit LEGALE est-elle MORALEMENT juste ?

Faut-il condamner en MORALE toute grève ILLEGALE ?

Les grèves, voilà un sujet d'inquiétante actualité. Nous en avons connu, ces dernières années, de fort considérables, de violentes et de paisibles. Récemment, quelques minutes avant l'heure "G", des grèves imminentes furent évitées de justesse, celle des marins celle des employés de chemin de fer. En France, en Italie, les ouvriers cessent de travailler par centaines de mille, par millions. Les Etats-Unis, après quelque dix-huit mois de paix industrielle vont, selon toute probabilité subir en 1948 des conflits d'importance par suite de la décision des unions américaines de réclamer de substantielles augmentations de salaire.

Le fait de la grève produit un effet terrifiant sur les esprits petits-bourgeois qui n'ont jamais pris la peine de comprendre le problème ouvrier. Leur phobie naïve du communisme leur fait voir du rouge partout. La peur d'être dérangés dans leur vie calme et douce les porte d'instinct à condamner ceux qui assument les risques d'une lutte pour défendre leurs intérêts menacés. La grève pour eux, c'est la calamité des calamités: l'auteur de l'Apocalypse aurait dû la placer parmi les fléaux qui marqueront la fin du monde.

Qu'il y ait eu des grèves accompagnées de violences, de coups de poing et d'effusions de sang, l'histoire malheureusement l'a enregistré. Mais avant d'en blâmer les ouvriers, il faut rappeler que certains patrons ont eu recours à des tactiques provocatrices, à des mesures de banditisme pour briser l'union de leurs employés qui se défendaient comme ils pouvaient. Plusieurs enquêtes du Sénat américain l'ont prouvé d'une façon irréfutable.

Que des agitateurs aient noyauté le mouvement ouvrier pour le pousser

à des cessations de travail injustifiables qui attaquaient sans raison des patrons bien disposés, mais qui n'avaient pas d'autre but que d'être une "initiation réduite, un essai, une préparation du grand bouleversement final" (Georges Sorel). Car dans l'esprit des radicaux, ces grèves en plus d'entretenir le mécontentement populaire, de fomenter des rancœurs haineuses, entraînent le prolétariat à s'unir, à se discipliner, afin de pouvoir déclencher un jour la grève générale, premier acte de la révolution qui abattra une structure économique et sociale où "s'accroît la misère, l'oppression, l'esclavage, la dégradation, l'exploitation", disait Marx, leur maître, dans son "Capital".

Malgré tous ces excès, il faut admettre que, depuis cent ans, les ouvriers ont réussi à améliorer leurs conditions de salaire, de travail et de vie en s'unissant d'abord, puis en maniant l'arme de la grève. Il leur en a beaucoup coûté parfois et la libération de la classe ouvrière dont notre siècle se vante a eu ses martyrs et ses héros. Les grèves, même celles dont l'échec paraissait une capitulation, même les simples menaces de grève "ont certainement contribué à faire respecter davantage les ouvriers par les patrons, à prévenir beaucoup d'abus de détail, toutes sortes de mode d'exploitation ou de dégradation", a constaté l'économiste Le Roy Beaulieu et personne ne s'est avisé de trouver qu'il manquait de modération.

La situation a bien changé et pour le mieux, depuis ces dernières vingt-cinq années surtout. Cependant, les unions ouvrières veulent garder jalousement encore leur droit de déclarer la grève, seule force économique qui reste au nombre organisé pour protéger les intérêts légitimes du travail et se défendre contre des abus toujours possibles du capital. Dans un siècle où le droit sans la force n'est guère reconnu, la classe ouvrière risquerait de revivre de mauvais jours si elle renonçait à la seule force qu'elle possède pour appuyer ses droits.

Il ne faut donc pas voir en toute grève un événement malheureux qui trouble l'ordre social. Il y a grève et grève. Naguère, on parlait de grève juste et des conditions qui rendaient légitime une cessation de travail. Aujourd'hui, l'aspect légal occupe davantage les esprits et tend à servir d'unique critérium pour apprécier un conflit industriel. La question se pose alors: une grève, pourvu qu'elle soit légale, est-elle moralement juste? et d'autre part, faut-il condamner en morale toute grève illégale?

Aspect moral

On sait que la grève, c'est la cessation soudaine et générale de tout travail, concertée par un groupe d'employés dans le but d'amener leur patron à mettre fin à certains abus ou à leur consentir de meilleures conditions de salaire et de travail.

Une telle cessation de travail pendant l'existence d'un contrat n'est jamais licite, à moins que l'employeur n'ait violé lui-même l'enten-

te, ou encore que celle-ci ne comporte des clauses sérieusement injustes ou qu'elle n'ait été signée sous le coup de l'intimidation ou d'une ruse trompeuse. Tout contrat valide doit être respecté même s'il exige des sacrifices qui ne peuvent être que transitoires et ne durer plus d'un an.

Les grèves de sympathie, qui affectent des patrons non impliqués dans un conflit, ne peuvent être, règle générale, moralement admises. Elles causent un dommage à un employeur qui n'a posé aucun acte répréhensible. Pour la même raison, il faut condamner les grèves qui poursuivent un but politique, c'est-à-dire qui sont une protestation contre telle législation, ou telle ordonnance gouvernementale ou contre la présence de tels hommes au pouvoir. En plus du tort qu'elles portent, elles constituent des rébellions larvées contre l'autorité et mènent droit à la guerre civile. La France vient d'en connaître la triste expérience.

Mais des ouvriers, non liés par un contrat, qui ont de légitimes revendications d'ordre professionnel ou économique, qui reçoivent un salaire nettement insuffisant, qui subissent un travail excessif, dans des conditions hygiéniques ou morales déplorablement, peuvent certainement recourir à la grève pour mettre un terme à l'exploitation dont ils souffrent. Même s'ils n'avaient pas à se plaindre de pareils abus, ils pourraient le faire pour vaincre la volonté rebelle d'un patron qui refuse de traiter collectivement avec ses employés et s'ingénie à briser leur union; pour obtenir des avantages légitimes, une amélioration raisonnable de leur salaire et de leur travail.

Evidemment, avant de cesser leur travail, les ouvriers doivent avoir épuisé tous les moyens de conciliation et d'entente. Mais si la possibilité d'un accord n'existe pas et que des chances sérieuses de succès appuient une décision périlleuse mais devenue nécessaire, la grève est moralement juste; souvent, elle ne sera l'exercice d'un droit, mais un devoir qui oblige tous les intéressés et "comme il y a des déserteurs de l'armée, il peut y avoir aussi des déserteurs de la profession et de la solidarité engendrée par elle" (Mgr Paul Six).

Les grévistes ne peuvent user de moyens violents et injustes pour assurer le triomphe de leur cause; ils doivent respecter la propriété et la personne des employeurs et des autres ouvriers qui ne marcheraient pas avec eux. Contre ceux-ci cependant, ils peuvent employer toute coaction morale légitime; ainsi cette manifestation de la force de l'union aux abords de l'usine qu'on appelle piquetage et dont le but est d'empêcher l'entrée d'ouvriers traités à la cause. Il est vrai qu'ici l'on fait intervenir la fameuse liberté du travail et que des générosités candides ou d'hypocrites antiunionnistes répètent encore la phrase de Waldeck Rousseau: "Le droit de travailler d'un ouvrier est aussi sacré que le droit de quatre-vingt-dix-neuf à faire la grève". Formule simpliste qui oublie que la liberté du travail n'est

pas une valeur absolue mais qu'elle doit se subordonner aux exigences du bien commun et de la profession. Or, il y a des grèves qui sont des devoirs et n'y pas adhérer viole une obligation de solidarité et risque d'occasionner l'échec d'une juste cause entreprise par des confrères de travail.

Voilà donc, en bref, les principes admis par les moralistes pour juger une grève: motifs sérieux et proportionnés, épuisement des moyens d'entente, espoir raisonnable de succès, et pendant la grève usage de moyens qui respectent la justice bien comprise. Ces principes sont bien généraux et se tiennent nécessairement dans l'abstraction. La vie réelle prête à beaucoup plus de complications et ces principes ne sont pas toujours faciles à appliquer. Sans compter qu'un facteur nouveau est entré en lice, c'est la législation qui est venue réglementer ou essayer de réglementer l'exercice du droit de grève.

Législation fédérale

Inutile de rappeler la loi Lemieux (1907) ou la loi des enquêtes en matière de différends industriels (1927) qui avait pour objet d'aider à prévenir ou à régler les grèves et les lock-outs dans les mines et dans les industries se rattachant aux services publics. Le décret du Conseil privé 1003 en contient l'esprit et les grandes lignes. Ce décret, en date du 17 février 1944, s'étendait à toutes les industries et les services jugés essentiels à l'effort de guerre; il ne couvre plus que les cas placés par la Constitution sous la juridiction fédérale.

Les agents négociateurs doivent d'abord obtenir leur accréditation en prouvant qu'ils représentent bien la majorité des employés concernés. Une fois reconnus, ils peuvent demander une rencontre avec l'employeur qui, dans les 10 jours, doit entamer les pourparlers. Si après 30 jours de négociations, l'une ou l'autre partie estime que l'entente sera impossible, elle peut en aviser le Conseil des Relations ouvrières, qui soumettra aussitôt le différend au ministre du Travail. Celui-ci dans les 30 jours doit charger un conciliateur de s'aboucher avec les parties. Après 14 jours, s'il ne parvient pas à les mettre d'accord, il doit faire rapport au Ministre et recommander, s'il le juge bon, l'établissement d'une Commission de Conciliation. Le Ministre en avise aussitôt les parties au différend, qui ont 7 jours pour nommer leur représentant. Si elles ne le font pas, le Ministre s'en charge. Les deux membres désignés ont 5 jours pour choisir un président. S'ils ne s'entendent pas, le Ministre le nomme. La Commission doit faire rapport dans les 14 jours qui suivent la nomination de son président et transmettre au Ministre ses conclusions et recommandations. Copie du rapport est ensuite envoyée aux parties. Quatorze jours après la soumission du rapport au Ministre, la grève peut être alors déclarée légalement.

Les divers délais prévus depuis la reconnaissance du syndicat jusqu'à la déclaration de la grève forment un total de 107 jours, auxquels il se ajoie: une grève, pourvu qu'elle faut ajouter 10 jours pour l'échange de lettres et d'avis nécessaires.

Le bill 338, nouvelle législation concernant les enquêtes et la condition en matière de différends de travail a subi une première lecture à la Chambre des Communes en juin dernier. Il sera discuté et adopté pendant la présente session. Il améliore le décret C.P. 1003 sur certains points importants. Quant à notre sujet, il ne change rien aux prescriptions du décret, sinon qu'il abrège les délais d'une vingtaine de jours. Après l'accréditation du syndicat, les parties ont vingt jours pour s'entendre au lieu de quarante.

Remarquons que les diverses étapes de la procédure ne peuvent traîner indéfiniment. Un délai raisonnable est fixé pour chacune. Le bill 338 a le mérite de les écourter. Cependant, le Ministre, en cas de besoin, peut les prolonger, surtout quand les parties y consentent.

Une fois les recommandations de la Commission connues, les parties sont libres de les accepter ou de les refuser. La seule chose à noter, c'est que 14 jours après le rapport, la grève peut se faire légalement. Les revendications ouvrières sont-elles légitimes, valent-elles le risque des misères fatales inhérentes à une grève,

alors seulement celle-ci est moralement juste. Il est facile de conclure que l'on peut voir une grève parfaitement légale tout en étant totalement immorale.

Il faut regretter que la loi fédérale ne prévoit pas un arbitre dont les décisions seraient obligatoires quand il s'agit de services publics ou d'industries essentielles au bien commun. C'est une lacune sérieuse dont souffrait le C.P. 1003 et que ne corrige pas le bill 338.

Législation provinciale

La législation provinciale a au moins cet avantage marqué que dans les différends affectant les corporations municipales et scolaires, les hôpitaux, les hospices, les centrales téléphoniques ou télégraphiques, les services de transport, d'aqueduc, de gaz et d'électricité, l'arbitrage émet des recommandations qui s'imposent aux deux parties. Sauf les unions ouvrières en mal d'agitation, tous reconnaissent la sagesse d'une pareille loi. Cependant, nous sommes forcés d'admettre que l'exemption accordée à certaines commissions scolaires et le droit d'en appeler d'une décision arbitrale auprès de la Commission municipale votés à la dernière session, faussent l'esprit d'une bonne loi et s'avèrent injustifiables.

Les employés des services publics comme tous les autres doivent se soumettre aux procédures établies par la loi des relations ouvrières. L'union reconnue majoritaire par la Commission chargée d'appliquer la loi, donne un avis de 8 jours à l'employeur pour l'informer qu'elle est prête à commencer les négociations. Puis, si après 30 jours, l'entente n'est pas conclue, une des parties peut en avvertir la Commission de relations ouvrières qui en informe le Ministre du Travail. Un conciliateur tente de régler le différend. Si ces démarches restent vaines, après 14 jours, il présente son rapport au Ministre qui institue un Conseil d'arbitrage. Les parties prennent tout le temps qu'elles veulent pour désigner leur représentant respectif. Puis ces deux membres choisissent un président. S'ils ne parviennent pas à s'entendre après 10 jours, le Ministre le nomme lui-même.

Le Conseil siège quand et aussi longtemps qu'il veut. Cependant, la dernière instruction terminée, il doit présenter son rapport au Ministre dans les 30 jours. L'union peut, quatorze jours après, déclarer légalement la grève. Car aucune des parties n'est tenue d'accepter les recommandations de l'arbitrage, sauf quand il s'agit d'un différend qui affecte un service public. Que leur cause soit juste ou non, les ouvriers peuvent cesser légalement leur travail.

Telle est la législation provinciale relative aux grèves. Les observateurs constatent que la manière dont elle est appliquée et l'élasticité des délais prévus sont une invitation à faire des grèves illégales.

Délais nombreux et excessifs

Un syndicat demande-t-il sa reconnaissance? L'employeur peut s'y opposer, présenter un mémoire à la Commission; le syndicat devra répondre, même comparaître devant la Commission qui étudiera le cas et décidera finalement. De nouvelles représentations peuvent lui être adressées et le débat sera réouvert. Les ouvriers peuvent attendre plusieurs mois avant que leur union soit reconnue et puisse entamer des négociations.

Le patron de mauvaise foi espère gagner du temps et laisser la patience de ses ouvriers qui lâcheront l'union qui ne leur donne rien. Il peut pousser l'audace jusqu'à congédier des officiers de l'union, que tout à coup il découvre incompetents, indisciplinés, paresseux. Sa résistance effraiera ses ouvriers, pense-t-il avec raison parfois.

Le conciliateur n'obtient rien. Le Ministre établit alors un conseil d'arbitrage. Le patron peut tarder à désigner son représentant, la loi ne lui fixe aucun délai. Enfin, après un mois ou deux le conseil est constitué. Il espace ses séances, pour accommoder le délégué du patron qui est fort affaibli ailleurs... Six mois, huit mois, un an, se passent ainsi avant que le Ministre reçoive les décisions de l'arbitrage.

Le patron est en belle posture pour les repousser. Cette longue période d'attente a affaibli le courage des ouvriers, leur confiance dans l'union; un petit jeu habile d'inti-

midation et de promesse que le patron a pu mener à loisir réussit même à les diviser. Il vainera facilement la grève qu'une majorité réduite lancera. Au besoin, il engagera des fiers à bras pour briser les lignes de piquetage, s'il ne parvient pas à s'assurer les services de la police pour défendre la fameuse liberté du travail. La grève se prolonge. Un groupe d'employés fonde une association nouvelle, qui réclame le droit exclusif de représenter les employés et qui a les bonnes grâces du patron. La Commission étudie la demande et ira même jusqu'à reconnaître cette "union de compagnie", qui défendra mollement les intérêts des ouvriers. Le patron se réjouit: il a tout le temps qu'il a voulu pour écraser l'union sérieuse, effective de ses employés. Il a eu recours à des tactiques déloyales condamnées par la loi. Pourquoi se serait-il gêné? La menace de poursuite ne s'est jamais réalisée en pareil cas et les pénalités prévues sont inopérantes. D'ailleurs, si l'union avait obtenu le consentement de la Commission ou du Procureur général pour le poursuivre, il aurait sans peine subi l'aventure: de bons avocats auraient plaidé sa cause devant tous les tribunaux du pays, ce qui demande beaucoup de temps et il n'ignore pas que le temps joue en sa faveur.

Alors faut-il être surpris que des unions pour appuyer de justes demandes des ouvriers contre un employeur récalcitrant et sans scrupule, ne prennent pas le risque inutile de suivre les procédures interminables de conciliation et d'arbitrage prévues par la loi des relations ouvrières et se lancent dans une grève illégale tant que l'on voudra, mais qui est le seul moyen sûr de mettre cet employeur à la raison. D'ailleurs les pénalités qui frappent les grévistes illégaux sont difficilement applicables et n'ont pratiquement jamais été appliquées. Et puis le cas s'est vu de grèves illégales qui ont été rapidement victorieuses. Alors, encore une fois, pourquoi se gêner? Inutile de donner des précisions: nous n'avons fait que dégager certains caractéristiques de conflits industriels survenus ces dernières années pour étayer nos réflexions.

Conclusion

La loi a pour but de réglementer les activités humaines pour assurer le respect des droits individuels et du bien commun. Il n'est pas normal que d'honnêtes citoyens qui poursuivent un objectif légitime par des moyens justes se voient réduits à désobéir aux lois pour ne pas courir à un échec presque certain. Or c'est le cas des unions ouvrières en face d'un employeur rebelle et de mauvaise foi.

Sans doute, une loi ne peut pas être parfaite du premier coup. La loi des relations ouvrières marquant un progrès dans notre législation. L'esprit qui l'a dictée, malheureusement n'a pas toujours inspiré son application. Après quelques années d'épreuve, on voit mieux les points qui doivent être améliorés, tant au sujet de ses prescriptions que pour sa mise en oeuvre.

Les reconnaissances syndicales devraient se faire avec plus de rapidité et de méthode en réglant sans retard les contestations qu'elles peuvent soulever et en écartant toute "union de compagnie".

Les négociations, l'intervention des conciliateurs, les procédures de l'arbitrage doivent se dérouler dans des délais relativement brefs. Ceux prévus par la loi fédérale (bill 338) sont fort acceptables et nous aurions tort de ne pas les inclure dans notre législation provinciale, d'autant plus qu'ils s'appliquent aussi en cas de conflit lors du renouvellement d'une convention collective.

Les employeurs qui se livrent à des tactiques déloyales contre l'union de leurs salariés devraient être poursuivis et punis sans pitié. Il serait alors plus facile d'arrêter avec la même énergie les menées d'agitateurs qui exploitent les malaises ouvriers pour semer des idées fausses, créer des troubles sociaux, fomenter la lutte des classes et le mépris de l'autorité.

Les unions qui veulent collaborer à établir un ordre social dans la justice et la charité, qui recourent à regret mais sans peur quand c'est nécessaire, à l'usage des moyens forts mais honnêtes, et la grève en est un, pour soutenir de légitimes revendications, devraient pouvoir le faire sans risquer que l'obéissance aux lois compromette leur cause. — Bulletin des relations industrielles de Laval.



LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié toutes les semaines par la Fédération provinciale du Travail du Québec, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province. Exécutif : J. Elphège Beaudoin, président ; Jos. Matte, Roger D. LaBrie et Edouard Larose, vice-présidents ; Gustave Franca, secrétaire-trésorier et rédacteur ; Marcel Franca, administrateur ; Henri Richard, rédacteur associé. Adressez toutes les communications à 11, rue Saint-Paul Ouest Imprimé par Mercantile Printing, Limited, 11 ouest, rue Saint-Paul, Montréal 1 Téléphone : LAncaster 7808



is published by the Quebec Provincial Federation of Labor weekly, for the purpose of promoting legislation towards the protection and advancement of the working class of the Province of Quebec. Executive: J. Elphège Beaudoin, president; Jos. Matte, Roger D. LaBrie and Edouard Larose, vice-presidents; Gustave Franca, secretary-treasurer and editor; Marcel Franca, manager; Henri Richard, associate editor. Printed by Mercantile Printing, Limited, 11 St. Paul Street West, Montreal 1, P. Q.

Le controle des prix

La hausse effarante des prix est devenue pour tous les Canadiens une question d'importance primordiale. Personne n'est en faveur de réductions injustifiées sur les revenus ou les salaires, à plus forte raison lorsque les conditions économiques sont telles qu'il devient impossible de satisfaire aux besoins élémentaires de l'existence. Pourtant, c'est bien là la situation que doivent envisager aujourd'hui les citoyens du Canada. Toute hausse des prix équivalait en pratique à une réduction sur le salaire. "Combien de dollars me restera-t-il à la fin de la semaine ou du mois?" Voilà la question que chacun se pose avec peu d'espoir de pouvoir y répondre à son avantage. L'important, toutefois, est ce que nous pouvons obtenir en échange de ce que nous avons reçu pour les services rendus. Lorsque les gens reviennent du magasin après avoir donné deux fois plus d'argent en échange des mêmes marchandises, ils ont tôt fait de se rendre compte que quelque chose ne va plus dans le rouage administratif de l'Etat. Quelques-uns sont membres d'une union. A ce titre, ils ont peut-être obtenu dix, quinze ou vingt pour cent d'augmentation de salaire. Et puis après? Quand ils ont compté l'argent qui leur reste, ils découvrent aisément qu'on les a lurrés. Nous savons tous que bien des gens, dont les pensions ou les salaires n'ont accusé aucune augmentation, sont de ce fait incapables de jouir du standard de vie commun à leurs concitoyens. Comment, en effet, pourront-ils se procurer du beurre, quand cette denrée se vend actuellement 72 cents la livre? Ce que nous devons savoir, et ce que tout représentant du peuple devrait savoir, c'est que parmi ces gens-là beaucoup trop doivent se priver parfois du nécessaire. Pourtant, la gravité de la situation semble laisser certains membres du Parlement tout à fait indifférents sinon inconscients. En face de pareilles difficultés, la plupart des Canadiens se demandent naturellement où l'on va... Ils ne sont pas sans connaître les ressources du pays, ses richesses, ses moyens de production, ni les dépenses auxquelles le pouvoir a obligé la nation pour venir en aide aux autres nations. Il est donc tout naturel qu'on se demande, un peu partout au Canada, comment il se fait que la richesse du pays n'ait rien de commun avec la condition de ses habitants.

La situation actuelle est si peu conforme aux promesses que nos hommes d'Etat nous ont faites à la veille des emprunts de la victoire! C'est alors qu'on nous avait déclaré: "Le gouvernement vous remboursera en dollars ou en obligations sûrement équivalentes." Il est fort possible que le gouvernement, à cette époque, ne prévoyait pas les conditions actuelles. Dans tous les cas, il a agi de façon à le laisser croire... Bien au contraire, nos ministres n'ignoraient pas les dangers possibles de l'inflation. Ils savaient même que le dollar canadien et les obligations de toutes sortes seraient dévalués advenant l'inflation. La raison profonde de l'abolition de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre soulève une objection à laquelle nos experts en matière d'économie politique ne sauraient répondre sans causer beaucoup d'embarras aux politiciens. La suppression des contrôles en faveur de l'entreprise privée n'aurait pas dû être décidée par les chefs de l'Etat avant que ceux-ci aient acquis la certitude d'une reprise normale des affaires. En un mot, nous sommes aux prises avec un petit groupe d'exploiteurs qui devraient être suivis de près; car la suppression des contrôles sur les profits excessifs les a laissés trop libres au détriment du peuple.

En mars 1947, les représentants du Congrès des Métiers et du Travail du Canada rencontrèrent les autorités fédérales dans le but de régler le problème du contrôle des prix. Nous avons alors établi que nul pays, sauf peut-être le Canada, n'avait réussi à éviter une hausse excessive des prix durant toute la durée de la guerre; et, après avoir reconnu la nécessité de poursuivre cette politique afin d'éviter les désastres économiques que l'inflation entraîne nécessairement, nous avons exprimé des doutes sur l'efficacité des nouvelles mesures qui, selon toute vraisemblance, sont de nature à déterminer des abus irréparables. Enfin, nous avons prié le gouvernement de prendre nos demandes en considération, et d'appliquer les méthodes d'urgence dont la dure période de la guerre a prouvé l'efficacité. Le temps nous a donné raison. Il n'est certes pas trop tard. Seulement, il faudra remettre en vigueur les lois relatives aux profits excessifs et "surtaxer" le plus possible les profiteurs.

MARquette 9331 ALEX. JULIEN, prop. HOTEL PLAZA ENR'G CHAMBRE \$1.50 — REPAS 50¢ ET PLUS Téléphone et eau courante dans chaque chambre. 446 Place Jacques-Cartier MONTREAL

Un bienfait porte toujours sa récompense

Daytona Beach, Florida, le 21 janvier 1948.

Je viens de recevoir Le Monde Ouvrier du 17 janvier, c'est le numéro 1 de sa trente-troisième année. Qui m'aurait dit, il y a trente-deux ans, que cet humble petit journal hebdomadaire serait encore publié après trente-deux ans de luttes et de sacrifices, après avoir tant de fois descendu la côte pour la remonter dans un temps plus ou moins long et distant, aussi plein de force et d'espoir qu'il l'était aux premiers jours de sa publication?

Il n'est pas mal, pour l'édification des jeunes d'aujourd'hui, de retourner en arrière et de relater très brièvement ce que Le Monde Ouvrier a traversé au cours de ses trente-deux ans.

C'était presque au début de ce siècle, je revenais au pays, — après une absence d'une dizaine d'années passées tant aux Etats-Unis que dans la vieille Europe, — je reprenais ma place dans les rangs du Travail Organisé, bien vite je me rendis compte qu'il était nécessaire que la classe ouvrière eut son organe bien à elle, préconisant des réformes qui s'imposaient et qui, en nombre de cas, avaient été obtenues ailleurs, défendant nos principes et revendiquant nos droits. Je soumis mon idée à quelques-uns des dirigeants de notre mouvement, mais l'accueil reçu ne fut guère chaleureux: les uns déclaraient que c'était impraticable, que, à date, aucun journal ouvrier n'avait réussi à se maintenir, qu'il fallait un capital assez rond pour lancer une entreprise de ce genre; d'autres, par contre, tout en n'y étant pas absolument opposés, soumettaient qu'un journal ouvrier ne pourrait plaire aux différents groupes composant notre mouvement, les uns étant trop avancés et les autres pas assez, que la critique, voire même l'opposition ou des uns ou des autres tueraient un projet de ce genre; enfin, et ce fut le point final, un autre groupe et pas des moins influents, mena une campagne sourde contre moi, prétendant que j'étais beaucoup trop radical pour parler au nom du Travail Organisé, — on alla même jusqu'à dire que je n'étais ni franc canadien, ni bon catholique, — et que de ce fait je ferais du tort au mouvement, etc., etc.

Je décidais donc de lancer, tout seul et avec mes propres ressources, un journal franchement ouvrier. Il était bien humble et bien petit, quatre pages format 10" x 14", et portait le nom de Vox Populi, il ne publiait pas d'annonces et ne devait se fier qu'aux abonnements pour vivre: au début, il fit ses frais qui étaient bien modrés, j'en étais le rédacteur, je le composais moi-même sur la machine "Monoline", j'en faisais la distribution et tout ce qui s'en suit. La critique ne manqua pas: il était trop radical, il avançait des théories socialistes et tout le tremblement, tant et si bien que je décidai de l'abandonner, faute de ressources financières tout d'abord, car il n'était pas juste pour ma famille que je prenne sur mon pauvre budget de quoi publier un journal et de recevoir trop souvent le coup de pied légendaire de ceux que je défendais. Ce fut là ma première tentative dans le domaine de la publication d'un journal ouvrier.

Quelques années après, soit vers 1915, la campagne de prohibition battait son plein, toutes les provinces canadiennes, à l'exception du Québec et de la Colombie-Anglaise, avaient suivi le mouvement, de même que les Etats-Unis; il était quasi décidé que Québec ne pouvait rester en arrière et que ce n'était qu'une question de jours ou de semaines pour qu'une loi de prohibition soit adoptée à Québec. Le Travail Organisé s'étant prononcé contre la prohibition mais en faveur d'un monopole d'Etat sur la vente des spiritueux, le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal nomma un comité pour faire échec à cette hystérie de prohibition. Ce comité, sous l'habile direction du regretté John T. Foster qui en était le président, et de moi-même agissant comme secrétaire, se mit résolument à l'oeuvre: il s'aboucha avec tous les groupes intéressés, convoquant des assemblées, faisant signer des pétitions qui récoltèrent des mille et des mille noms de protestataires; bref, ce fut une véritable campagne comme de mémoire d'homme on n'en avait vu de semblable.

Il fallait un journal pour soutenir cette campagne et c'est ainsi que le rêve de ma vie se renouvelait une fois de plus. Le Monde Ouvrier était lancé, il devenait le porte-parole officiel du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, sa vie était assurée pour au moins un an par ceux dont nous avions défendu les intérêts qui, en l'occurrence, étaient ceux de la classe ouvrière. Notre campagne avait eu un réel succès, le premier ministre d'alors, Sir Lomer Gouin, décréta la tenue d'un référendum pour savoir si le peuple du Québec voulait la prohibition ou non. Le résultat fut concluant, les forces anti-prohibitionnistes remportèrent une victoire décisive par un vote d'environ 20 contre 1. De plus, notre journal ouvrier et notre mouvement eurent leur grosse part de crédit de la victoire, ils devinrent des facteurs influents et reconnus de l'opinion publique.

Tout marcha relativement bien pendant plusieurs années, mais dès qu'avec la dépression générale la vie devint plus dure pour Le Monde Ouvrier, du coup la critique recommença: les uns trouvaient qu'il consacrait trop d'espace à l'anglais, les autres qu'il y avait trop de français; certains ne voulaient voir aucune annonce que des maisons d'union — on visait surtout les annonces de bière et de liqueurs, — c'était la même campagne qui recommençait, mais sur un autre ton, et menée par les mêmes.

Pour ne pas voir disparaître Le Monde Ouvrier il fut décidé de cesser d'être l'organe officiel du Conseil des Métiers et du Travail; la compagnie fut dissoute et le titre du journal me fut transféré pour en faire des choux, des raves, mais à mes risques et périls. Ce fut la deuxième phase dans la vie du Monde Ouvrier. J'en parlerai le moins possible, d'ailleurs cela n'est pas encore assez loin de nous. Comme Le Monde Ouvrier n'était pas à vendre à aucun prix, qu'il défendait la classe ouvrière comme sa première préoccupation, qu'il suivait strictement les principes énoncés par la Fédération Américaine du Travail et le Congrès des Métiers et du Travail du Canada, c'était là son évangile et sa raison d'être, j'ai continué comme cela pendant des années, ne comptant plus les sacrifices d'argent et les pertes de temps que cela réclamait. C'est bien vrai que durant les quelques dernières années il ne fut publié qu'une fois par mois au lieu de l'être toutes les semaines, mais il le fut envers et contre tous. J'ai le droit d'être fier de mon oeuvre, car je crois que c'est le seul journal franchement ouvrier au Canada qui fut publié sans arrêt pendant plus de trente ans.

Le Monde Ouvrier a vieilli, — il est dans sa trente-troisième année, — et moi aussi j'ai vieilli, car j'ai une dizaine d'années de plus que le double de l'âge du Monde Ouvrier; je n'ai plus le feu, ni l'ardeur de la jeunesse, quoique j'en ai gardé l'enthousiasme; ma foi dans l'avenir du Travail Organisé est restée inébranlable tout comme ma profonde conviction qu'il est indispensable que le Travail Organisé doit avoir son organe bien à lui.

Le Monde Ouvrier redevient hebdomadaire, je m'en félicite, aussi bien que mon petit-fils, Marcel Franca, qui en a assumé la gérance; j'en reste nominalement le rédacteur, avec comme assistant Henri Richard, de l'Union Typographique Jacques-Cartier No 145, qui est également la mienne. Vu que ma santé et mon âge ne me permettent plus d'affronter les durs et rigoureux hivers canadiens, je me vois forcé de passer les quelques mois d'hiver dans un climat plus tempéré. Il est donc probable que d'ici peu il faudra ajouter une ou deux personnes de plus à notre personnel; nous devrions, au cours de 1948, doubler le nombre de nos abonnés, c'est fort faisable d'ailleurs.

Comme Le Monde Ouvrier est maintenant l'organe de la Fédération provinciale du Travail du Québec, il sera ce que vous le ferez, il grandira si vous le voulez et peut-être que le rêve ultime de ma vie se réalisera un jour: qu'il devienne un journal quotidien.

En attendant, qu'il continue dans la voie que je lui ai tracée. Il a prêché d'exemple en étant bilingue, d'autres l'ont imité depuis, tans mieux, car je considère que c'est encore la meilleure manière de développer l'entente cordiale qui doit exister entre les deux grandes races qui ont chacune contribué au développement de notre pays, tout comme c'est la façon la plus efficace de tuer l'intolérance sous toutes ses formes.

GUSTAVE FRANCO.

97,000 accidents du travail en 1947 plus de prévention en '48

A la suite d'un rapport présenté aux membres du Comité de l'Association du Québec pour la Prévention des Accidents du Travail et démontrant que 97,000 accidents industriels furent enregistrés dans la Province en 1947 il a été proposé, secondé et adopté que tout doit être mis en oeuvre en vue de les réduire de vingt-cinq pour cent au cours de 1948.

Le Colonel Arthur Gaboury, géant général de l'Association groupa ensuite les membres du personnel et du service d'inspection pour appuyer sur la nécessité de conjuguer les efforts en vue d'atteindre cet objectif.

Comme résultat, une lettre spéciale sera adressée à quelque 15,164 employeurs, membres de l'Association, en vue de les supplier d'accorder leur collaboration la plus étroite afin que 1948 connaisse une meilleure situation.

Cette lettre essaiera de convaincre les employeurs que les membres du service d'inspection visitant leurs ateliers doivent être considérés comme des amis désireux de les aider de toutes façons à éliminer les accidents.

Le Colonel Gaboury a aussi insisté sur le fait que la direction des usines devrait voir à ce que chaque fois qu'il en est nécessaire les employés se servent de lunettes en vue de protéger leurs yeux. La même chose s'applique au port des chaussures de sécurité, etc. Mais surtout a-t-il ajouté, il importe que les employeurs appuient l'Association et se fassent un point d'honneur de maintenir leurs usines à la page et à l'épreuve de accidents.

De plus, 50,000 affiches et enveloppes sont présentement imprimées et demandent à l'industrie en général de réduire les accidents de 25% en 1948.

Comme le notait le colonel Gaboury, il ne faut rien négliger pour créer

l'intérêt et stimuler l'enthousiasme en vue de remédier à la pénible situation des accidents.

En terminant le colonel Gaboury déclare, qu'en autant que la prévention des accidents est concernée, il fera jouer tous les ressorts afin de créer dans l'industrie une certitude de bien-être. Il insista aussi sur la nécessité de grouper plus de secouristes avertis dans les ateliers puisqu'il a été prouvé maintes et maintes fois qu'un ouvrier au courant des Premiers Secours aux Blessés est par le fait même un ouvrier prudent.

Semaine de travail portée à 45 heures

M. William Green, président de la Fédération Américaine du Travail, a proposé récemment que le patron et l'ouvrier établissent volontairement la semaine de 45 heures, avec temps supplémentaire payé, comme moyen de produire plus de marchandises et d'aider à combattre l'inflation.

Le vieux chef unioniste, qui est âgé de 74 ans, a déclaré devant le comité bancaire du Sénat que le monde ouvrier étudierait l'opportunité d'heures de travail supplémentaires si le Congrès, à son tour, approuvait des moyens réels pour enrayer la hausse des prix.

M. Green a suggéré une heure de travail supplémentaire par jour. Il a fait remarquer à un journaliste que cela représenterait une augmentation de 5 heures de travail par semaine dans la plupart des industries où la présente semaine de travail est de 40 heures. Les ouvriers recevraient temps et demi pour ces 5 heures additionnelles. Il estime que les ouvriers employés actuellement dans des manufactures fourniraient ainsi 8,000,000 d'heures de travail de plus par jour.

Abonnez-vous pour 50¢ par année

Le prix d'abonnement au MONDE OUVRIER est de \$1.00 par année pour les membres des unions ouvrières, mais à l'occasion de la renaissance du Monde Ouvrier comme journal hebdomadaire, nous faisons l'offre spéciale suivante

DEUX ABONNEMENTS POUR \$1.50.

Inscrivez votre nom et celui d'un compagnon ou d'une compagne de travail dans l'espace réservé ci-dessous et envoyez-nous la somme de \$1.50 par mandat-poste. Percevez \$1.00 de votre confrère ou compagne de travail et vous avez votre abonnement pour moitié prix.

Form with fields for Name, Address, City, Zone, Province for two subscribers.

Fédération des Unions Fédérales

Les officiers des Unions détenant une charte fédérale du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, de la ville et du district de Québec, se sont réunis sur l'invitation de M. Rémi Duquette, à l'Hôtel St. Roch, le 14 courant, et ont discuté de la possibilité de former une Fédération afin d'établir une certaine coopération et un entraide entre ces unions locales. Le confrère Duquette fit un bref résumé de la position dans la-

Import Co., est présentement à négocier avec l'employeur sur une demande d'augmentation de .10 l'heure. La compagnie a, à l'heure actuelle, accordé \$.5 d'augmentation et ces travailleurs ont décidé de ne pas accepter ce .05 comme règlement satisfaisant à leur demande et demanderaient au Ministre du Travail d'instituer un tribunal d'arbitrage pour régler le litige.

Le LOCAL 169 comprenant les ouvriers de la Brasserie Champlain a signé, en date du 4 novembre, une convention pour une autre année avec l'établissement et les principaux gains substantiels de cette nouvelle convention furent de .08 l'heure d'augmentation générale et la formule de perception des cotisations.

Le LOCAL 2 des employés municipaux affectés au service extérieur,

vient de lancer une campagne d'organisation, afin d'augmenter le nombre de leurs membres et d'être en position de présenter une demande de certification à la Commission des Relations Ouvrières de Québec pour le 1er mars, qui serait la date dans les délais prévus par la Loi de Relations Ouvrières.

Etait aussi représenté le Local 123 des ouvriers du maintien de la voie pour la Québec Railway.

Un Comité de cinq membres a été nommé pour faire l'étude du projet de Fédération et pour faire les recommandations appropriées. Ce comité est composé de:

MM. A. Bourgeois, Président, Local 169; P. H. Huot, Président, Local 103; T. Poulin, Président, Local 207; E. Gamache, Président, Local 123; L. Walsh, Président, Local 2.



REMI DUQUETTE

quelle étaient situées les unions représentées.

Le LOCAL 103 des Ouvriers de briqueterie avait décidé au cours d'une conférence tenue récemment à Montréal, de leurs demandes qui doivent être présentées à leur employeur vers le 15 février prochain.

Le LOCAL 33 des employés de Québec Power, Division du Gaz, venait de terminer les négociations avec leur employeur et avait obtenu des augmentations de .06-.07 et .08 l'heure.

Le LOCAL 286 des ouvriers de l'alimentation en gros de Québec, commencerait les négociations avec leurs différents employeurs, à partir du 27 janvier, avec comme demandes principales, la semaine de 44 heures et un taux de salaire minimum de \$30.00 par semaine.

Le LOCAL 207 des manutentiers de charbon à l'emploi de Canadien

La cause des grèves en 1947

La perte de temps qu'ont causée les arrêts de travail lors de conflits industriels au Canada en 1947 n'a été que de 55 p. 100 du total de temps perdu signalé pour l'année précédente. C'est ce qui ressort du résumé préliminaire des grèves et lockouts pour 1947 que publie aujourd'hui le ministre du travail, Hon. Humphrey Mitchell.

Les chiffres préliminaires indiquent pour les grèves de 1947 une diminution de 60,000 travailleurs intéressés et de 2,000,000 de journées individuelles de travail perdues, sur les chiffres de 1946.

Les demandes d'augmentations de salaires constituent l'une des principales questions litigieuses dans plus de 70 p. 100 des grèves en 1947. Deux grèves majeures, celle des bouilliers dans les provinces maritimes et celle des travailleurs des abattoirs-salaisons dans tout le Canada, ont compté environ 7.5 p. 100 de la perte totale de temps.

219 grèves en 1947

Les chiffres préliminaires indiquent aussi 219 grèves et lockouts en 1947, au cours desquels 77,995 travailleurs ont perdu 2,422,332 journées individuelles de travail, en comparaison de 228 grèves en 1946 au cours desquelles 139,474 travailleurs avaient perdu 4,516,393 journées. La perte de temps par 1,000 journées ouvrables en 1947 a été du 2.70 en comparaison de 5.03 pour l'année 1946.

Sur la fin de l'année, l'activité gréviste était au point minimum depuis février 1946. La perte de temps en décembre 1947 accusait une diminution sensible sur celle du mois précédent; il y avait en cours 15 grèves intéressant 2,256 travailleurs

3,189 travailleurs avec perte de 19,097 journées individuelles de travail, en comparaison de 28 grèves en novembre 1947, intéressant 14,735 travailleurs avec perte de 119,602 journées individuelles de travail.

En décembre 1946, il y eut 20 grèves intéressant 2,256 travailleurs et causant une perte de 23,804 journées.

La perte de temps par millier de journées ouvrables disponibles en décembre a été de 0.24, en comparaison de 1.60 en novembre 1947, et de 0.32 en décembre 1946.

Sur les 15 grèves qui sévirent à divers moments en décembre, 7 avaient commencé avant le 1er décembre. Six de ces sept grèves étaient terminées à la fin du mois. Huit grèves ont commencé en décembre, dont 2 étaient terminées au 1er janvier. Ainsi, il y avait 7 grèves en cours au début de 1948.

MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE

La modernisation du système d'éclairage des rues de la ville de Montréal, en voie d'exécution depuis l'an dernier, se poursuit régulièrement et les travaux commenceront prochainement dans les districts Nos 3 et 4 qui comprennent les anciens quartiers de Notre-Dame-de-Grâce, Mont-Royal, S.-André, S.-Georges et S.-Laurent. Ceci comprend la deuxième partie du programme de modernisation; la première, qui s'appliquait à la partie est, a été autorisée par le conseil, le 2 juillet 1946, par l'approbation de dépenses au montant de \$240,000.

Pour la partie ouest, le conseil sera appelé à autoriser l'octroi de soumissions de \$246,716 pour la fourniture d'unités d'éclairage avec accessoires, dont \$60,000 pour leur installation par l'Hydro-Québec. Ces soumissions s'appliquent à 90 pour cent des unités d'éclairage requises dans les districts No 3 et 4. Les rues où l'éclairage sera amélioré sont: Sherbrooke, Girouard, Décarie, le chemin de la Reine-Marie, le chemin Sainte-Catherine et le chemin de la Côte-des-Neiges.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est par les présentes donné que GLADYS VICTORIA LEWIS, ménagère, de la Cité et du district de Montréal, comté d'Hochelega, dans la province de Québec, s'adressera au parlement du Canada, à sa présente ou à sa plus prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son époux, Charles Herbert White, commis, de ladite cité et district de Montréal, pour cause d'adultère et de désertion.

ADOLPHE GARDNER, C.R., Procureur de la requérante, 210 ouest, rue St-Jacques, Montréal, Qué.

AVIS DE DEMANDE DE DIVORCE

AVIS est par les présentes donné que Dame EVA LAMOTHE, commis, de la Cité et du district de Montréal, province de Québec, s'adressera au parlement du Canada, à la présente ou à la prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce d'avec son époux DONAT PAQUIN, commis, de la cité de Montréal, province de Québec, pour cause d'adultère et de désertion.

Daté à Montréal, P. Q., ce 31e jour de décembre 1947.

ADOLPHE GARDNER, C.R., 210 ouest, rue St-Jacques, Montréal, Qué.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est par les présentes donné que ROSE LANDES, ménagère, de la Cité d'Outremont, dans le district de Montréal, dans la province de Québec, s'adressera au parlement du Canada, à sa plus prochaine session, afin d'obtenir un bill de divorce de son époux, Harro Clouff alias Harry Clouff, marchand, autrefois de Montréal, et présentement dans la ville de Shawinigan Falls, district des Trois-Rivières, dans la province de Québec, pour cause d'adultère et de désertion.

Montréal, le 12 novembre 1947.

ADOLPHE GARDNER, C.R., Procureur de la requérante, 210 ouest, rue St-Jacques, Montréal, Qué.

Le Cominform et la Fédération Syndicale Mondiale

AVANT LE PLAN MARSHALL, la tactique du communisme totalitaire soviétique et de ses suppôts dans les différents pays était basée sur l'expectation d'une crise économique aux Etats-Unis. Ils supposaient qu'une telle crise aurait des répercussions sur l'activité économique dans tous les pays en dehors de la sphère soviétique, et ils s'attendaient à ce qu'il en résultât ce qu'ils appellent "l'aiguinement des antagonismes entre les puissances impérialistes", c'est-à-dire l'incapacité du monde démocratique à entreprendre la moindre action commune. Les communistes espéraient que les crises politiques et économiques qui s'ensuivraient sur les plans national et international, leur donneraient l'occasion de machiner la prise du pouvoir par les partis communistes dans un certain nombre de pays en dehors de la sphère soviétique. Ils espéraient effectuer ainsi une nouvelle poussée du totalitarisme soviétique vers l'ouest.

Conformément à ces expectations, la politique des partis communistes dans les pays occidentaux se posait comme but l'augmentation systématique de leurs effectifs et de leur influence, afin de saisir le pouvoir au moment où la crise économique attendue aux Etats-Unis et la confusion internationale qui en résulterait leur donneraient le signal. C'était cet objectif qui caractérisait leur stratégie plutôt que la préparation d'une offensive immédiate en vue de la prise du pouvoir dans l'un ou l'autre des pays occidentaux.

Les différentes formes des "fronts unis" étaient l'instrument de cette politique d'accumulation des forces communistes et de consolidation de leur mainmise sur d'importantes positions stratégiques. La FSM a été le plus important et le plus vaste de ces "fronts unis". La FSM a été pour les totalitaires soviétiques un moyen extrêmement pratique, non seulement en vue de la colonisation et de la domination communistes du mouvement ouvrier dans un certain nombre de pays, mais aussi en vue de l'utilisation des syndicats démocratiques de beaucoup de pays dans des buts opposés à leurs intérêts bien compris.

Pourquoi les communistes s'opposent-ils au Plan Marshall?

Dès que le Plan Marshall fut annoncé, les dirigeants soviétiques du communisme mondial l'accueillirent immédiatement comme une menace à leurs plans stratégiques cartésiens plus haut. Ils se rendaient compte que l'exécution du Plan Marshall aboutirait à la reprise économique en Europe occidentale et par là même contribuerait à la consolidation de l'économie mondiale. En outre, ils comprenaient très bien que la collaboration intime de tous les pays participant au Plan Marshall est une condition nécessaire de son aboutissement et que ce Plan rend nécessaire l'action concertée au monde démocratique. L'application pratique du Plan Marshall aurait donc complètement renversé l'entière stratégie communiste et rendu vaine dans une large mesure la mobilisation systématique des forces communistes.

Ceci explique pourquoi les dirigeants soviétiques ont accueilli le Plan Marshall de façon tellement agressive et par une campagne d'insultes presque hystérique. Ils ont procédé aussitôt à un regroupement de leurs forces politiques et à un changement de leur stratégie. La politique d'accumulation systématique des effectifs et de l'influence des partis communistes dans les pays occidentaux poussée dans l'expectative d'une crise économique aux Etats-Unis, a été abandonnée en faveur d'une politique d'offensive directe visant à faire échouer à tout prix le Plan Marshall.

En conséquence, la FSM (où les syndicats démocratiques sont utilisés aux fins de la colonisation communiste) a reçu comme complément le Cominform qui, de son côté, proclame la nécessité de détruire tous les éléments démocratiques du mouvement ouvrier dans les pays occidentaux, selon la méthode employée dans les Etats vassaux de l'Union soviétique.

En adjoignant des représentants des partis communistes de France et d'Italie à ceux des Etats vassaux soviétiques, le Cominform a nettement indiqué que la prise du pouvoir en France et en Italie constitue un objectif immédiat de la stratégie communiste internationale. Une telle prise du pouvoir serait évidemment un coup porté contre l'idée même du Plan Marshall.

La pierre de touche

Le Plan Marshall est ainsi devenu le point crucial de l'orientation internationale du mouvement ouvrier dans le monde entier. Toute hésitation et même toute attitude attentiste à cet égard fera le jeu de ceux qui veulent préparer l'établissement en Europe occidentale de la "nouvelle démocratie" totalitaire, à la roumaine ou à la polonaise, en sapant et en sabotant le Plan Marshall.

Cette nouvelle situation signifie l'écroulement complet des illusions de ceux d'entre les syndicalistes démocratiques qui pensaient qu'ils seraient capables de "domestiquer" les totalitaires soviétiques ou, au moins, de se protéger contre leurs attaques, en collaborant avec eux dans le cadre de la FSM. Devant le fait de la création du Cominform, toute continuation de cette collaboration n'aurait d'autre résultat que celui d'obliger les syndicalistes démocratiques à excuser et à approuver la politique communiste au sein de la FSM, tandis qu'en même temps le Cominform utiliserait les possibilités que lui offre la collaboration au sein de la FSM en vue de désintégrer et détruire ces mêmes éléments démocratiques du mouvement syndical. Les syndicats démocratiques affiliés à la FSM n'obtiendront des syndicats de l'URRS et de ses pays vassaux, qui en constituent la grande majorité, aucun soutien du Plan Marshall, excepté celui que la corde donne au pendu.

Dans ces circonstances, la décision du Congrès de la Fédération Américaine du Travail à San Francisco de préparer une conférence internationale des syndicats des pays appelés à participer et à contribuer au Plan Marshall, est extrêmement importante. Cette décision montre la voie de la collaboration internationale du mouvement ouvrier libre sur des bases vraiment démocratiques. Une telle collaboration est essentielle au succès du Plan Marshall parce que l'exécution démocratique de celui-ci présuppose que le mouvement ouvrier libre y joue un rôle actif et que son importance soit pleinement reconnue. Rien ne sera plus susceptible d'aider la campagne soviétique menée en vue de discréditer et de saboter le Plan Marshall que des tentatives visant à remplacer la collaboration internationale des démocratiques et la défense démocratique contre le totalitarisme soviétique, par une politique réactionnaire ou par des conceptions totalitaires du genre fasciste, comme, par exemple, celles qui sont nettement perceptibles dans le mouvement gaulliste en France.

Le temps de l'isolationnisme est passé. Non seulement l'isolationnisme américain est exclu dans les circonstances actuelles; toute politique de l'Angleterre ou de la France visant à rester en dehors de l'actuel antagonisme mondial entre la démocratie et le totalitarisme serait également fatale. L'action concertée des forces de la démocratie mondiale ne peut, bien sûr, être déterminée par les conceptions particulières de l'Amérique, de l'Angleterre, de la France ou de tout autre pays individuel, quelle que soit son importance. Les principes et les intérêts communs de la démocratie du monde entier constituent la seule base solide d'une action concertée. Ces principes et intérêts communs ne peuvent être réalisés que par une telle collaboration. La reconstruction internationale, le triomphe de la démocratie et une paix durable ne peuvent être assurés que par les manœuvres de pays isolés, mais uniquement par une politique élaborée en commun et exécutée collectivement.

Tél. L'Ancastr 3858

Salon de Fleurs St-Denis
1590, rue SAINT-DENIS
(Edifice du Théâtre Saint-Denis)

Spécialités:
Bouquets de Noces, Tributs floraux
Escompte de 10% aux membres des unions ouvrières.

Mme ROVIRA — Rés. MA. 8488

The
CANADIAN FAIRBANKS MORSE
COMPANY LIMITED

SHERBROOKE, QUE.

Westlake Tavern

501 Congregation Wellington 0236

Rés.: 6631 rue Saint-Denis
CA. 3920

PAUL GAUTHIER
Notaire & Commissaire

84 ouest, rue Notre-Dame MONTREAL
Tél. MA. 8424

ELECTRIC COMMERCIAL COOKING EQUIPMENT

ELECTRIC
SERV-ALL COMPANY

4020 DANDURAND STREET
MONTREAL, QUE

Nouveau conseil du Club Typographique

Le Club Typographique de Montréal a procédé, au cours d'une récente réunion, à l'élection des nouveaux membres de son conseil d'administration. Sur un total de onze nominations, deux seulement ont été contestées.

Ont été réélus par acclamation: M. Léon Chartrand, représentant de la Toronto Type, réélu pour un deuxième mandat au siège présidentiel; M. Gérard Vaillancourt, vice-président; M. Marcel Cabana secrétaire; M. Fernand Seers, assistant-secrétaire; M. Gaston Bourgeois, trésorier; M. Claude Vaillancourt, organisateur; M. Fernand Labelle, assistant-organisateur; M. Arthur Gladu, directeur de la période éducative; M. Léopold Legroulx, publiciste français.

Les deux nouveaux directeurs élus sont: MM. Raymond Lafontaine, préposé à la réception des invités, et M. William Vowell, publiciste anglais.

UN CONFLIT DANS LE TEXTILE EN NOUVELLE-ECOSSE

Les membres des ouvriers unis du textile d'Amérique, local 152 (F.A.T.) de Yarmouth, N.-E. viennent d'autoriser leurs chefs à donner l'ordre de grève s'ils le jugent nécessaire. Cette décision a pour but de renforcer leurs demandes d'augmentations de salaires de 10 cents l'heure, la réduction des heures de travail hebdomadaire à 45 et la sécurité syndicale.

Les négociations entre les autorités patronales et les chefs syndicaux ont débuté lundi, à la compagnie "Cosmos Imperial".

Dans un télégramme qu'il vient d'adresser au ministre du travail de Nouvelle-Ecosse, le syndicat affirme que la compagnie ne négocie pas de bonne foi et il demande au ministère de dépêcher un conciliateur sur les lieux.

Le contrat qui existe actuellement entre la compagnie et les membres du local 152 expirera le 3 février prochain.

NOUVEAU BULLETIN DU CONSOMMATEUR

Le premier "Bulletin du Consommateur" sera distribué dès la fin de janvier; la rédaction de cette publication, que l'Association canadienne des consommateurs fera dorénavant parvenir à ses membres dans le but de les renseigner sur toutes les questions qui concernent le marché, le prix, la quantité et la qualité des marchandises, a été confiée à des techniciens aidés d'enquêteurs qui seront en mesure de bien renseigner le public et de le faire profiter de leurs connaissances et de leurs renseignements.

Le comité de recrutement de l'Association canadienne des Consommateurs prie donc toutes les bénévoles qui ont terminé leur travail et qui ont encore en leur possession des livrets d'abonnements de les faire parvenir le plus tôt possible au bureau de l'Association, Boite 500, Ottawa, afin que leurs abonnés puissent bénéficier du premier "Bulletin du Consommateur".

British "Tribune" Spotlights Basic Defects of W.F.T.U.

The basic defects and contradictions of the World Federation of Trade Unions are underlined in the following comment published by the "Tribune", British labor weekly, in its issue of November 14, 1947:

"So far the W.F.T.U. has been unable to do proper trade union work, largely because the International Trade Departments designed to coordinate the struggle for better conditions in individual industries have not been set up as yet. As a result, the W.F.T.U. has largely become a machine for political resolutions — a development over which neither its British president, Arthur Deakin, nor its American vice president are very happy. Should the W.F.T.U. ever be forced to take sides over the split in France, or over the Marshall Plan itself, it might easily prove incapable of surviving the test."

On the occasion of the recent Paris meeting of the W.F.T.U., the "Tribune" returned to the subject. On November 21, it stated:

"The British T.U.C. has so far tried to prevent the W.F.T.U. from becoming involved in major political controversies. But if motions for or against the principle of Marshall aid are presented in Paris, Mr. Deakin, the W.F.T.U. president, will have to take sides. He cannot avoid voicing the British movement's support for the plan. Yet if he does, he is likely to be placed in a minority — if not at this meeting, then at the next meeting of a larger body with its definite majority of Communist-dominated organizations."

"If the attempt is made to turn the World Federation into an instrument for the Cominform's fight against split over the issue..."

Unionism à la De Gaulle

The totalitarian character of the De Gaulle movement is made evident by the pronouncements of its leaders concerning the trade unions. On the one hand, they want to subordinate the trade union movement to government control by making its top leader a member of the cabinet, thus subjecting him to the discipline of the government. On the other hand, they oppose national craft or industrial unions and want to admit only unions confined to a given industrial enterprise — an obvious device for fostering a spirit of company unionism.

Not so funny...?

A Real One
PAPA—I'll teach that boy to tell lies.
MAMA—I wouldn't do it now, dear; wait and let him hear the one you tell when you come in late tonight.

Quite Clear!
A young member of a psychology class touring an insane asylum, asked an inmate his name, "George Washington," was the reply.

"But," said the perplexed questioner "the next time we were here you were Abraham Lincoln."

"That," said the inmate sadly, "was by my first wife!"

Talk to the point and stop when you have reached it.—John Neal.

Comedians
"I think it's disgusting that some comedians should earn twice as much as members of the Cabinet."

"Oh, I don't know. After all, taking them as a whole they are funnier."

How?
"You can ask one more question," said the almost exasperated father, "but make it short."

"Well," replied his small son, "when a doctor gets sick and another doctor doctors him, does the doctor doing the doctoring have to doctor the doctor the way the doctor being doctoring wants to be doctoring or does the doctor doing the doctoring of the doctor doctor in his own way?"

Borrowed thoughts, like borrowed money, only show the poverty of the borrower.—Lady Blessington.

Window Dressing
"Could I try on that red dress in the window?" asked the bright young thing.

"There's no need to do that," the elderly saleslady answered, coldly; "we have several fitting-rooms."

Main Reason
Visitor—Yes, I liked the service in your church very much. But one thing puzzled me; why does the congregation hurry out so quickly after the benediction.

Native—Well sir, the sexton makes them leave their umbrellas in the vestibule, and those who get out late haven't much of a choice.

Something to Match
"Now," began the architect, "if you'll give me a general idea of the kind of house you need—"

"I want something," replied the husband, "to go with a door-knocker my wife brought home from Java."

Fight Against Forced Labor

The A. F. of L. has submitted to the United Nations a request calling for a "Survey on Forced Labor and Measures for Its Abolition", and urged that the subject be placed on the agenda of the Economic and Social Council for its session scheduled in February. Here are the main portions of the A. F. of L. document.

I. At all times free people were concerned about the fate of persons living under conditions of serfdom. The conscience of the civilized world has revolted against the cruelties of slavery. The Congress of Vienna, in 1815, expressed international reprobation. In 1889, when the partition of Africa took definite shape, the signatories of the Berlin Act, upon the insistence of Queen Victoria, assembled in Brussels with the declared object of putting an end to the crimes and devastations engendered by the traffic in African slaves and protecting effectively the aboriginal populations of Africa.

After the World War of 1914-1918 a new convention was signed at St. Germain, in 1919, by the victorious powers. Germany's adherence was required by the Treaty of Versailles. It superseded the Berlin and Brussels Acts and contained a clause in which the signatories pledged themselves "to endeavor to secure the complete suppression of slavery in all its forms."

Among the conditions restrictive of liberty held to be analogous to slavery, it mentioned "compulsory labor, paid or unpaid."

The question of forced labor was referred to the I.L.O. which... drew up a draft convention. It was enacted in 1930 and has been ratified by 19 states. "Forced and compulsory labor" is defined as "work or service exacted under menace of a penalty."

It may be mentioned that King Abdul Aziz Ibn Saud, in consequence of his conquest of Nejd and the Hedjaz, has contributed to the most notable advance in the suppression of slavery and the slave trade which has taken place in recent years.

Legislation abolishing slavery has been passed in all British protectorates. Throughout Africa and the dependencies of the civilized nations, it may be said that slavery as a legal institution has ceased to exist.

II. The Second World War was proclaimed as a struggle for the achievement of the four freedoms in all the countries involved. As expressed in the Atlantic Charter, freedom from want and freedom from fear are declared to be among the basic liberties.

A victory of the Nazis would have meant enslavement of the population under their rule. Millions of lives were sacrificed in order to defend human dignity against the Hitler onslaught.

On the basis of forced labor being considered a crime against humanity, some of the leading Nazis were brought to trial. The victorious powers set up the Nuremberg Tribunal for the purpose of passing on the Nazi crimes. Among the accused was Fritz Sauckel. Sauckel was found guilty of the crime of deportation of foreign workers and of imposing on them forced labor. He was sentenced to death by hanging and executed on the ground that he "set up a program for the mobilization of labor forces in the Reich, one of the most important points of which was the systematic exploitation, by force, of the labor resources of the occupied territories. He ordered the authorities in the occupied territories to issue a decree providing for compulsory labor service in Germany..."

In his own words, he advocated that men be treated in such a way as to exploit them to the highest possible extent at the lowest conceivable degree of expenditure.

The evidence was that Sauckel was in charge of a program which involved deportation for slave labor of 5,000,000 human beings, many of them under terrible conditions of cruelty and suffering."

To respect the principle of the dignity of the human person is not only the duty of defeated nations but the guiding idea of the United Nations.

The United States Tariff Act prohibits the importation of "all goods, wares, articles and merchandise mined, produced or manufactured wholly or in part in any foreign country by convict labor and/or forced labor and/or indentured labor under penal sanctions." The United States Tariff Act defines forced labor as meaning: "All work or service which is exacted from any person under the menace of any penalty for its non-performance and for which the worker does not offer himself voluntarily."

III. While some progress has been achieved on the one hand, retrogression has to be noted on the other. Two and a half years after the end of the European war, millions of prisoners of war have not yet been returned home. The overwhelming proportion of them have not been accounted for. A majority of them are being in forced labor enterprises in foreign lands.

Between 200,000 and 400,000 Sudeten Germans, many of them with a clear anti-Nazi record and with years of imprisonment in Nazi construction camps, are still detained in their former homeland and used as forced laborers under conditions of internment. They have been deported from their places of residence into the interior and are being used, according to official reports, as miners, textile workers and agricultural laborers. Reports from slave camps describe conditions as so severe that punishment is meted out even to people with a certified, spotless anti-fascist record.

Under the name of corrective labor camps, state slavery exists in wide areas belonging to members of the United Nations. Millions of citizens—their exact number unknown—are confined in camps with inhuman housing conditions, deprived of sufficient nutrition and decent sanitary conditions. They are often exposed to the most cruel climate. They are forced to do hard labor, with an extended labor day, without any consideration for their previous occupation or their state of health. The private slave-owner of olden times was interested to a certain extent in the life of his serfs. But to the modern state-owner of forced labor these slave workers are "expedient." Extensive industrial enterprises, partly for military purposes, are thus being maintained on the basis of slave labor.

The men, and also the women, engaged in such work often have been arrested and deported—sent off without any indictment, without due process of law, cut off from their families and held incommunicado, torn away from the outside world. They are powerless to protest or to prove their innocence. Political differences have been made a crime punishable without trial. The deported prisoners have to work under military guards. This regime has led to the cold-blooded annihilation of great masses of men. High is the number of those who have perished and are perishing in these camps.

In no previous instance has there been such a gigantic and cruel waste of human life and manpower.

IV. The Economic and Social Council cannot keep silent. Such silence would be in flagrant conflict with the Articles of the Charter of the United Nations. The American Federation of Labor in its conven-

tion of October 6-16, 1947, held at San Francisco, therefore, adopted the following resolution:

WHEREAS forced labor has become a post-war institution in many lands—constituting nearly one-third of their productive work; and

WHEREAS under the euphonious name of "corrective" labor, this new slave system is being increasingly used as a means of punishing political opponents, and robbing them of their basic human rights; and

WHEREAS these reversions to servitude are callous and crass violations of the Geneva Convention of March, 1930, and a deliberate flouting of the Nuremberg verdict against forced labor; and

WHEREAS the governments resorting most extensively to the employment of slave labor have consistently and systematically shrouded it in secrecy; and

WHEREAS this expanding system of slave labor is a dangerous threat to the working standards, hard-won gains and human rights of the free workers of all nations; therefore be it

RESOLVED that the American Federation of Labor herewith call upon the Economic and Social Council of the United Nations to commission the International Labor Office:

1. To make a thorough-going survey of the extent of forced labor in all member nations of the United Nations;

2. To recommend a positive program for eliminating this tragic and inhuman evil; and

3. To foster human rights, human standards and decent conditions of employment as free men; and be it further

RESOLVED that the American Federation of Labor strongly urge the Economic and Social Council of the United Nations to take all necessary measures to insure early and favorable consideration of this proposal. In this convention, we especially call for a careful investigation of the role of United Nations' member governments in the inhuman deportation and condemnation to forced labor of many thousands of miners, textile workers, railwaymen and other workers in what was once the Sudeten area.

V. Democratic labor is deeply alarmed by the existence of any form of forced labor. The American Federation of Labor, observing with growing concern acts of governments destined to increase human suffering, suggests to the Economic and Social Council:

1. To request the International Labor Office to undertake a comprehensive survey on the extent of forced labor in all member nations of the United Nations.

2. To suggest positive measures—including a revised convention and measures for its implementation—with the goal of eliminating forced labor.

Forced Labor in Czechoslovakia

(Translation of forced labor edict for Sudetens)
Office for the Protection of Labor,
Maehrisch-Schoenberg.
Ref. No. 13/45

ANNOUNCEMENT

Concerning Compulsory Labor Service in the District of Maehrisch-Schoenberg.

A.) Total Compulsory Labor Service for Subjects of German Race.

This compulsory labor service applies:

1. To all subjects of German race, regardless of sex, over 10 and not over 60 years of age, at present living in their homes or in labor camps.

Compulsory labor service does not apply:

- 2. To people over 60 years of age.
- 3. To married women who have to care for children under 3 years or for members of their family whose state of health requires constant attendance; married women having children from 3 to 6 years may be directed to work for half-days.
- 4. To people who, according to the opinion of a medical officer of health, are wholly unfit for work.
- 5. To all those who have been remanded in custody.

B.) Direction to Compulsory Labor of the People Mentioned in Paragraph 1 Will Be Carried Out By:

- 1. The Office for the Protection of Labor, Maehrisch-Schoenberg.
- 2. The Local National Committee and Administrative Commissions under whose jurisdiction subjects of German race are still living.
- 3. The Commandants of the Labor Camps in consultation with the Office for the Protection of Labor.
- 4. The present employer.

C.) Subjects of German Race Be Used:

- 1. For all manual labor of any kind.
- 2. Craftsmen for work in their respective industries under strict supervision and under the responsibility of the commissar appointed to the works in question.

D.) Working Hours:

- 1. Working hours for full-time work fixed at 12 hours a day; for half-time work at 6 hours.
- 2. Extension of the working hours up to 15 hours may be put into effect by the employer or the commandant of the working party in consultation with the Office for the Protection of Labor.

E.) Penalties:

- 1. Negligence in carrying out the work imposed will be punished by withdrawing ration cards; in more serious cases, with penal servitude.
- 2. Sabotage at work, deserting or shirking work, or resisting the guards will be most severely punished; in grave cases, even with the death penalty.

The population of the German race is to be informed of this announcement by the Local National Committees, the Administrative Commissions, the employer or the Commandant of the Labor Camp.

This announcement comes into force on July 27, 1945, and will apply until further notice.

MAEHRSCH-SCHOENBERG
Office for the Protection of Labor

July 27, 1945.

Signed FILIPEK

DISTRICT NATIONAL COMMITTEE
IN MAEHRSCH-SCHOENBERG

Signed POSPISIL

Drive for \$250,000

More than 150 representatives of the national and international unions affiliated with the American Federation of Labor were tendered a reception and dinner by the Free Trade Union Committee of the A.F. of L. on December 5, 1947, at Washington, D. C.

In a thorough and highly enlightening report on the activities of the Trade Union Committee throughout the world, Matthew Woll, chairman of the A.F. of L.'s International Labor Relations Department, traced the growth and expansion of the Committee's work, and described the world-wide response to its efforts in behalf of free trade unionism through its publications, representatives, relief and other undertakings.



George Meany, secretary-treasurer of the A.F. of L., made a forceful appeal for the most generous support of the Free Trade Union Committee and its ever-increasing program. In addition, he emphasized the urgency, on humanitarian grounds and in the interests of national security and freedom, for labor to play an active part in fostering reconstruction in line with the Marshall Plan and in assuring labor's full rights in the execution of the European Recovery Program.

William Green, president of the A. F. of L., stirred the delegates when he praised the achievements of the Free Trade Union Committee and declared: "Never has so much been done with so little." He underscored the importance of the Committee's role in the international struggle for free labor and against the menace of totalitarian slavery spreading from the East. Green joined vigorously in urging all A. F. of L. affiliates to lose no time in helping the Free Trade Union Committee go over the top in its drive to raise the funds necessary for continuing its work — \$150,000 for general activities and \$100,000 for food parcels and relief to European trade unionists.

Aid to Communism

Every anti-union law passed by Congress becomes a trump card in the hands of the Communists. Weaken the trade unions and you open wide the dikes for Communist propaganda to rush through. Near-sighted "regulators" of trade unionism in our legislative halls are the best pals the Communists could wish for in this country.—David Dubinsky.

TYPICAL HOME OF WORKER'S FAMILY OF FOUR

<p style="text-align: center;">UNITED STATES</p>  <p style="text-align: center;">THREE OR FOUR ROOMS AND KITCHEN AND BATHROOM, ELECTRICITY, HOT AND COLD RUNNING WATER, CENTRAL HEATING IN COLDER CLIMATES.</p>	<p style="text-align: center;">SOVIET RUSSIA</p>  <p style="text-align: center;">ONE ROOM, WITH HEATING STOVE AND ELECTRIC LIGHT; KITCHEN AND BATHROOM SHARED WITH SEVERAL OTHER FAMILIES</p>
---	--

Why Taft-Hartley Act is Anti-Labor

By RAYMOND M. BENNETT

Secretary-Treasurer, International Typographical Union No. 176 and Regional Vice-President, Quebec Provincial Federation of Labor.

In the face of strong protest against the Taft-Hartley Law by officers and members of all trade unions — A. F. of L., Railway Brotherhoods, C.I.O. and independent — defence of this act has come from reactionary employers and corporation lawyers. An outstanding example of this defence is to be seen in an article published in a recent number of the non-union Saturday Evening Post by J. Max Swigert, a law partner of Robert A. Taft, co-author of the law which bears his name. This well-known corporation lawyer, like others of his profession who have attempted a defence of this anti-union law, makes a lengthy but futile effort to prove that the Taft-Hartley Law was designed to benefit the worker rather than injure his interests.

Today workers, generally speaking, are intelligent citizens who are well qualified to judge the merits of those things which affect their welfare, and it is rather strange indeed that they should find in this law nothing to please them and that corporation lawyers whose records in labor matters is none too favorable, should suddenly mount the soap box, posing as friends of the workers, and endeavor to convince labor that this law, passage of which was opposed by the trade union movement, is in reality a blessing to the workers. If labor can see no good in the Taft-Hartley Act, then certainly the arguments of anti-union corporation lawyers that the law is a blessing will not convince workers that this restrictive legislation was designed for their welfare or will operate to their benefit.

Right to Strike All But Forbidden

Under the Norris-LaGuardia Act and the Wagner Act labor made substantial gains. Many of the rights gained under these acts have been taken away under the Taft-Hartley Law. For instance, the right to strike has been circumscribed by many legal devices and delays prescribed that would make labor's most potential weapon all but ineffective when it becomes necessary to use it. This is a blow struck at one of the fundamental rights of labor — not only a legal right but a moral right arising from the generally accepted belief that to compel men to work against their wishes is involuntary servitude — in other words, slavery.

The new law also provides that the National Labor Relations Board may not order the reinstatement of employees discharged "for cause" and then defines "cause" to cover a wide range of union activities. The Wagner Act, on the other hand, provided protection against discrimination because of union activity.

On the assumption that weak labor organizations are best for workers, the authors of the new law have materially weakened the protection afforded previously against company unions—organized and controlled by employers.

Under the Norris-LaGuardia Act the courts were prohibited from granting injunctions against strikes unless violence were involved or under certain other prescribed conditions. The Taft-Hartley Act now restores "government by injunction" by compelling the government to seek injunctions against certain types of strikes. All this, according to the corporation lawyers, to more fully protect the rights of labor.

Collective Bargaining Fettered

In their efforts to sell the Taft-Hartley Law to workers, the spokesmen for big business point out that it protects the right to work, but an analysis of this part of the law convinces one that it is nothing more nor less than a denial of the right, to both employers and unions, to engage in free collective bargaining on the question of the closed shop. The closed shop, which has worked so well in many industries, is prohibited. So is the union shop contract (by which employees must join the union within 30 days of being hired) unless the union goes through the complicated procedures imposed by the act. The least intelligent worker will see that this section of the act is meant to weaken the powers of unions in collective bargaining by encouraging workers to remain out of unions.

Another avowed purpose of the act is to protect workers from threats and violence by unions. For years propaganda campaigns have been conducted to impress on the public mind that trade unionism is synonymous with violence and threats. But how many know of the carefully documented reports of the LaFollette Committee which proved that large purchases had been made by corporations of tear gas, tommy guns and machine guns for use in "labor troubles". Certainly there has always been violence in labor disputes, but history proves that, almost invariably, the violence has been instigated by management, from the Homestead Riots, through the Ludlow Massacre down to the Chicago Memorial Day killings. It is a fact well known to labor leaders that nothing does more to discredit unions during a strike than violence and every effort is made to avoid such trouble. Employers know this too; that is why there have been many instances of the hiring of agents provocateurs by corporation to cause violence, to discredit unions and to break the strike.

Union Benefits Endangered

Another avowed purpose of the Taft-Hartley Act is to provide relief from high initiation fees. Many unions provide their members with costly benefits, such as unemployment relief, old age pensions, medical care, mortuary benefits, etc., in the same way as other fraternal organizations. New members who have delayed joining the union for years are logically required to pay initiation fees to make up their fair share of what all other members have already paid in. That is the usual practice in every lodge or fraternity, but when a trade union adopts such a sound policy it is described by corporation lawyers as "unconscionable extortion." Under the Taft-Hartley Law the government is given authority, in effect, to run the financial affairs of trade unions by determining what are reasonable initiation fees.

The ban on the compulsory check-off provided by the act is also supposed to benefit workers. Trade unionists, knowing that all workers in a shop or department covered by a collective agreement enjoy uniform wages, hours and working conditions, believe that they are not unreasonable in expecting all workers who so benefit

to bear an equal share of financial responsibility for the superior working conditions. By banning the compulsory check-off, the Taft-Hartley Law provides another powerful incentive to the "free-riders" to enjoy the benefits secured by the union without accepting any of its burdens.

Another section of the law which can have no other purpose than to weaken unions is that which provides that the individual worker may settle his own grievances without the help of the union. The result of this provision will be, inevitably, that workers (most frequently non-union) will settle their troubles on the employer's terms (they could not do otherwise as individuals) and they will, consequently, will be better treated by their bosses. This, of course, will work to the detriment of union workers — which apparently is the intention of the authors of the law.

Jurisdictional Strikes and Secondary Boycotts

One of the principal restrictions imposed by the act is that which forbids jurisdictional strikes and secondary boycotts. For a long time corporation lawyers have actively attempted to prevent the giving of legal advice by trust companies, newspapers and mortgage associations. Such a laudable effort on the part of lawyers is called "maintaining the ethics of the profession" and few will be found to criticize them in their efforts to attain this end. But these same lawyers are strongly opposed to trade unions which attempt to maintain their livelihood and designate such efforts as "a struggle between labor leaders for dues-paying members," and endeavor to paint it as a highly sinister policy.

The prohibition of secondary boycotts is another effort to make it impossible for workers to maintain their wage standards. The Taft-Hartley Act provides that the government must ask for an injunction against such action by workers; that anyone injured by such a boycott may sue the union for damages suffered; that all workers participating may be discharged with impunity by their employers; and that a union participating is guilty of an unfair labor practice. As a result, union men are compelled to work against fellow-members who are on strike.

Another section of the act which can have no other purpose and effect than to weaken legitimate unions is that which encourages so-called "independent" unions. It is well known that these organizations are entirely ineffective as collective bargaining agencies since they are financed by, dominated by and supported by employers. Ever since these spurious unions were outlawed by the Wagner Act, corporations have been anxious for a return of the "independent" unions and the Taft-Hartley Act is the answer to their prayer.

Under the guise of liberating unions from Communist domination the act denies individual workers any of the few benefits they may wish to gain through access to the procedures of the government. In other words, this new philosophy states that the worker's access to the courts shall be curtailed because he belongs to an organization which has an official with political beliefs over which he has no control. This is a dangerous philosophy and it is very easy to go but a step further and require that all union officers give pledges that they do, or do not, belong to one or other of the major political parties.

Another section of the law requires that unions file all sorts of data with the Secretary of Labor. It is indeed very strange that the authors and supporters of this law are from that class and group which so recently was voluble in its opposition to the Securities Exchange Act which requires the filing of certain information by financial houses before they may market securities.

Political Rights Denied

In any democratic state it is regarded as a natural right that any person, individually or as a member of a group, may engage in normal political activities. These rights, under the Taft-Hartley Law, are denied trade unionists. It is now criminal for a union to make any "expenditures" on behalf of a candidate even though the members unanimously vote to expend their money for this purpose. Not only may a union not make financial contributions to a political party or candidate for public office, but it is even denied the right to advise its members on the labor record of any candidate. Certainly this is a serious threat to the political freedom of every citizen.

According to supporters of the Taft-Hartley Act, workingmen have been emancipated "from domination by unions and union bosses." It does seem strange that this resentment should be expressed by corporation lawyers and other paid spokesmen for big business while the "victims" of this supposed domination have registered no complaint. When workers find their interests being "protected" by people whose past labor records are known to be unfavorable, it is only natural that they should oppose such measures as the Taft-Hartley Law without giving too much detailed study to it.

Strikers on Picket Line Entitled to Jobless Benefits

Ruling by Unemployment Insurance Act Umpire Sets Important Precedent.

Workers who were contributing to the Unemployment Insurance Fund before a strike are entitled to draw benefits from the fund while serving on the picketing line.

That decision was handed down this month by Mr. Justice Lucien Cannon, of the Quebec Superior Court, who is umpire under the Unemployment Insurance Act.

The point arose in a current strike in an Ottawa plant. After drawing unemployment insurance benefits since shortly after the work stoppage, a worker was disqualified by the local insurance officer at Ottawa from receiving benefits, on the ground that he had received \$15 for four days' picket line duty.

Appealed to Referees

The worker appealed to the Court of Referees under the Act, who reversed the ruling of the Ottawa insurance officer. The referees held that this picket line service was "entirely voluntary" and that any moneys received by pickets came under the heading of "benefits" and not "remuneration for services rendered."

An appeal was then made by the local insurance officer at Ottawa to Cannon as umpire. The union submitted that its pickets were organized on a voluntary basis and were not remunerated; moreover, that strike benefits were paid irrespective of a worker's participation in a picket line.

This evidence was not contradicted by the insurance officer, Cannon points out. Evidence was further submitted that the worker was reporting weekly to the local employment office, thus giving proof of his unemployment.

Met Three "Conditions"

Rejecting the insurance officer's appeal, Cannon held that the worker was unemployed at the time of his picketing; that he was capable of and available for work, but was unable to obtain suitable employment.

"The claimant having complied with the three basic conditions laid down in section 27 of the Unemployment Insurance Act for the receipt of benefits," Cannon declared, "the decision of the Court of Referees is upheld and the appeal of the insurance officer is dismissed."

As a result of Cannon's decision, the worker will now receive an adjustment of the unemployment insurance benefits to cover the four days for which he was docked by the insurance commission while picketing.

Table of Merchandising Company Profits

Comparison in Profits Between 1945 and 1946 These profit figures were taken from financial newspapers.

Firm	1945	1946	Percentage Increase
MERCHANDISING COMPANIES			
Simpsons	\$1,425,858	\$3,656,851	156
Zellers	374,043	606,010	62
Dominion Stores	304,804	760,920	150
Loblaws Groceries Inc.	407,138	973,806	139
FOOD COMPANIES			
Canada Bread	287,641	371,922	11
Canadian Bakeries	83,708	155,377	85
Consolidated Bakeries	383,290	499,044	30
George Weston	850,350	1,198,731	41
Purity Flour Mills	287,597	460,971	60
Canadian Cannery	980,894	1,678,038	71
Borden Co.	12,093,972	19,581,006	62
Silverwood Dairies	212,063	425,817	101
Burns and Co.	297,546	472,269	59
B. C. Packers	508,546	650,084	28
Canada Packers	1,816,781	2,059,644	13
TEXTILE COMPANIES			
Tooke Brothers	36,890	118,893	222
Canadian Celanese Ltd.	1,389,932	2,027,381	46
National Hosiery Mills	44,491	276,723	522
Bruck Silk Mills	87,075	309,319	255
York Knitting Mills	178,884	305,371	71
Monarch Knitting Mills	76,042	311,355	309
Regent Knitting Mills	85,387	426,737	394
LUMBER COMPANIES			
Canadian Western Lumber	459,619	1,019,426	122
H. R. MacMillan Export Co.	1,213,790	2,310,865	90
FARM IMPLEMENTS			
Massey-Harris	1,588,580	2,125,570	34
Cockshutt Plow	266,159	315,079	18

WHAT YOU GET FOR YOUR WORK

under FREE ENTERPRISE (U.S.A.) and COMMUNISM (U.S.S.R.)

UNITED STATES	TO BUY	RUSSIA	UNITED STATES	TO BUY	RUSSIA
TIME WORKED		TIME WORKED	TIME WORKED		TIME WORKED
6 Min. (White)	Bread 1 lb.	White 2 Hr. 8 Min. Black 38 Min.	9 Min.	Milk 1 qt.	1 Hr. 31 Min.
5 Min.	Sugar 1 lb.	2 Hr. 50 Min.	28 Min.	Beef 1 lb.	5 Hr. 40 Min.
44 Min.	Butter 1 lb.	12 Hr. 28 Min.	28 Min.	Chicken 1 lb.	7 Hr.
10 Min.	Rice 1 lb.	3 Hr. 35 Min.	41 Min.	Pork 1 lb.	6 Hr. 25 Min.

He who has lost all confidence can lose nothing more.

Life's journey is so tiresome that a man is out of breath when he reaches the end of it.

The aristocratic dentist should be a man of excellent extraction.

The helm is but a little thing, yet it governs the course of the ship.

Don't judge a man by his nose; perhaps it is only sunburned.

Man's greatest responsibility on the same person.

Warning to World Democracy

Exposing Cominform Strategy for Chaos and Dictatorship

THE basic features of the strategic plan by which the Soviet rulers hope to counter and wreck the European Recovery Program are now clear.

Prior to the Marshall Plan, the Communist Parties in the Western countries had the task of gradually and systematically increasing their strength by "united front" and infiltration tactics in order to seize power during the international turmoil which would have resulted from an economic depression in the United States of America. Such a depression was considered imminent by the Soviet leaders. But following the announcement of the Marshall Plan, the Russian bosses of the various Communist Parties reshaped their entire international strategy. They did so because the execution of the Marshall Plan would mean the stabilization of economic conditions in Europe and throughout the world.

The creation of the Cominform was tantamount to an order to the Communist Parties of the Western countries to replace their infiltration tactics with a program of direct attack and immediate offensive. The recent events in France and Italy show that these orders are being followed to the letter. However, these events prove that the wrecking of the Marshall Plan is, at the present juncture, the objective which the Soviet rulers consider most urgent and most important — apparently even more important than the possible seizure of power by Communists in countries outside the Soviet sphere.

"Russia's Entire Strength"

THIS was clearly indicated by Andrey A. Zhdanov in his report on "The International Situation" at the first conference of the Cominform which was held "somewhere in Poland" last September. Zhdanov's report was published in "Pravda" on October 22, 1947. Referring to the Marshall Plan, Zhdanov stated:

"There are now sufficient forces in post-war Europe — even without the Soviet Union — which are capable of wrecking that plan of bondage if they are willing and determined to do it. What matters is the will and the preparedness of the peoples of Europe. As far as the U.S.S.R. is concerned, it will use its entire strength to prevent that plan from being carried out."

This is a frank admission that it is the aim of the Soviet policies to prevent the economic recovery of Europe and the consolidation of the world economy which would result from it. Zhdanov's slip of the tongue is in itself a refutation of all the spurious arguments which he assembled to prove the alleged "aggressiveness" and "enslavement plans" of the United States and Great Britain. As a matter of fact, his line of argument in this respect follows an old polemical device of Stalin. Whenever Stalin has engaged in a particularly reprehensible course of action, he has invariably accused his adversaries of trying to do what he himself was doing or intended to do. Thus, he executed thousands of people falsely charged of conspiring with Nazism precisely at the time he was preparing the ground for his infamous pact with Hitler.

Accordingly, when Zhdanov accuses the United States of aiming at "world domination," of planning to transform her allies of yesterday into "satellites," of having begun on the day after the end of the war the creation of a front against "world democracy," and of having adopted an "expansionist program which closely resembles the ingloriously defeated adventurers' program of the fascist aggressors," it is only an example of the extremes to which Communist propaganda has gone and will go in concocting a completely perverted version of what is happening on the international scene; it also presents a fairly good picture of the aims of Soviet policy.

As far as the European Recovery Plan itself is concerned, Zhdanov formulated the three main points upon which Communist criticism of the Marshall Plan has since concentrated. He asserted that the Marshall Plan means "renunciation by the European countries of their economic and, subsequently, political independence"; "reconstruction of German imperialism"; and, moreover, that the plan is "directed against the industrialization of the European countries and, consequently, aims at undermining their independence."

This criticism is not likely to convince the peoples of Europe that they should continue to starve and that the economic reconstruction of their countries should be postponed. Nobody will take Zhdanov's word that a plan whose primary aim is to make possible the reconstruction of European industry is "directed against the industrialization of the European countries" or, as the Central Committee of the French Communist Party put it in a recent resolution

(see "Pravda" of November 1, 1947), "is aiming . . . at the destruction of our (French) industry." Nor does Zhdanov sound very convincing when he denounces the attempt to organize peacetime production in Germany as a "reconstruction of German imperialism." Apparently, to him European "industrialization" means that the industrial heart of Europe — Germany — is to be prevented from functioning. (In his speech before the Inter-allied Control Council in Berlin, published in "Pravda" on November 22, Soviet Marshal Sokolovsky managed, by using the same kind of reasoning, to accuse the Western powers of an insufficient dismantling program on the one hand and, on the other, of a low level of production in their zones.)

The real value of Zhdanov's concern over the independence of the European countries is shown by the fact that he considers the relations between the Soviet Union and its European satellites a shining example of respect for national independence and sovereignty. However, it may be useful to point out that only those who are ignorant of economic matters can assume that foreign credits must inevitably result in the political dependence of the countries which obtain them. The best example to the contrary is the United States which during a long period of its history was a debtor country.

Prevention of Peace

IN order to attain their aim — the wrecking of the Marshall Plan — the Soviet dictators have resorted to various methods, both inside Russia and on the international scene. In the field of diplomacy they have adopted an attitude of opposing any definitive peaceful settlement of post-war problems. Inside Russia they have engaged in a propaganda campaign which, even in the most careful judgment, must appear as a conscious psychological preparation of the Russian people for war.

The declaration issued after the first conference of the Cominform stated:

"At the present moment, the main danger for the working class is the underestimation of its own forces and the overestimation of the forces of the imperialist camp. In the same way as the Munich policy unleashed Hitlerite aggression in the past, concessions to the new policies of the U.S.A. and the imperialist camp may render those who inspire these policies even more arrogant and aggressive. . . ."

Official Soviet propaganda has tried ever since to show that the Russian dictators are not willing to make any concessions in their relations with other countries.

In his speech on the occasion of the 30th anniversary of the October Revolution, Molotov, according to "Pravda" of November 7, 1947, declared:

" . . . The lessons of the downfall of Fascist Germany which encroached upon the democratic forces and went beyond all limits in her drive for world domination have, apparently, not been learned by those who, at the present moment, strive with such blindness for domination over the entire world. . . ."

"Uneasiness and anxiety increases within the ranks of the imperialists because it is clear to everybody that the soil is shaking beneath the feet of imperialism. . . ."

"If the anti-imperialist and democratic camp gathers its forces and utilizes all its opportunities, it will force the imperialists to be more reasonable and to behave calmly. It can be assumed that capitalism is not interested in speeding its own downfall."

The propaganda technique used by Molotov is an exact replica of that of Hitler and Goebbels. First, Molotov poses as the innocent victim of aggression — as Hitler constantly complained of "encirclement" plans by other powers. Next, Molotov, like Hitler before him, declares that he is not afraid of the danger of aggression — which does not exist in reality and which he himself invented for propaganda purposes. Then, the people are told that the other powers are weak and bound to collapse before the power of the Soviet dictatorship — just as Hitler and Goebbels praised the invincibility of Nazism. Everybody who does not accept Communist totalitarianism is called by Molotov a capitalist, although the Soviet rulers are well aware that the democratic labor movement is the most consistent opponent of the Soviet dictatorship and its policies.

The Soviet press is repeating day after day this insane propaganda, the purpose of which is to overcome the legitimate and well-founded

aversion of the Russian people toward a new war.

The Western countries are pictured as weak and confused. After Molotov's speech, "Pravda," in an editorial on November 8, declared:

"The imperialists of the U.S.A. do not believe in their internal forces; the weakness and vulnerability of these forces is obvious even to them. They base their hopes upon the secret of the atom bomb although, as Comrade Molotov said in his speech, this secret ceased to exist a long time ago."

At the same time, Soviet propaganda tries to convince the Russian people of their invincibility by a chauvinist campaign which equals the Nazi idiocies about "master race" and "supermen." Here are some quotations:

"History has placed the U.S.S.R. at the head of the progressive development of humanity, culture and civilization." — "Pravda, November 18, 1947.

"If formerly Americans had the reputation of being an example of high productivity of labor, now, 30 years after the October Revolution, our Soviet people are rightly considered everywhere in the world an example of high efficiency of labor." — I. Kuz'minov, "The Triumph of the Socialist Economy," in "Bolshevik," October 15, 1947.

In addition, the Soviet press proclaims that all important technical inventions, from the steam engine to the radio, were made by Russians. Nor is the Nazi notion of "superman" missing in Russia. Russian psychologists are being urged to specialize in the study of the psychology of "Soviet man" because "Soviet men are men of a particular formation, with a particular personality, with a new moral outlook, a new psychology." — P. Kolbanovsky, "For a Marxist Approach to the Problems of Psychology," in "Bolshevik," September 15, 1947.

This bellicose propaganda does not necessarily mean that the Soviet government intends to start a war tomorrow. To a certain extent, it is even true that the Soviet dictators indulge in this propaganda because they are well aware that the democratic powers have no aggressive intentions toward Russia and will not react to verbal provocations. However, it should not be forgotten that Hitler and Mussolini started that kind of propaganda in their countries long before they went to war and that such propaganda, conducted concomitantly with aggressive and expansionist policies, is the surest way of developing a real danger of war.

Although this propaganda of the Soviet government, its press and its diplomats shows all the symptoms of madness, it is quite logical and consistent from the point of view of the basic aim which Soviet foreign policy is pursuing at the present moment. By behaving like madmen, the Soviet rulers want to create and maintain an atmosphere of international insecurity which would destroy the psychological and political prerequisites for European reconstruction and, consequently, wreck the Marshall Plan.

Manipulation of Unions

ON the international labor scene the creation of the Cominform and the decision of its Russian bosses to launch a direct offensive of the Communist Parties outside the Soviet sphere against the Marshall Plan has been accompanied by a return to the propaganda habits of those times when the Communists, instead of excelling in diplomatic maneuvers with "united," "popular" and other "fronts," preferred to call every democratic member of the labor movement a "traitor" and "social fascist."

The Cominform declaration denounces the "treacherous policies of right-wing Socialists like Blum in France, Attlee and Bevin in England, Schumacher in Germany, Renner and Schaerf in Austria, Saragat in Italy" — that is, all those Socialists who are firmly attached to the principles of democracy. In his report, Zhdanov added to this list "the yellow trade union leaders like Green." Zhdanov represents a country in which company unionism — or, in other words, "yellow unionism" — has been developed by the ruling totalitarian bureaucracy on a scale unknown elsewhere in the world. Zhdanov's attack upon William Green, president of the American Federation of Labor and leader of a free and independent trade union movement which has grown in a constant struggle against all forms of company unionism, is thus utterly ridiculous.

In accordance with the new Cominform

"line," Maurice Thorez, leader of the French Communists, in a report at a Central Committee meeting of his party, "confessed" that the French Communists have made continuous mistakes ever since 1934 — that is, since they gave up the theory of "social fascism," according to which they were bound to consider the democratic labor movement as the main enemy rather than Fascism or Nazism.

In a manifesto of the French Communist Party published on November 21 and appearing in "Pravda" on November 22, the efforts of French democratic labor leaders to form a government of the "third force" — those opposed both to Communist totalitarianism and to De Gaulle's dictatorial plans — were denounced as attempts "to accelerate the submission of France to the magnates of the dollar and to prepare the way for the would-be dictator De Gaulle."

Simultaneously, the French and Italian Communists began an assault upon the Marshall Plan by trying to use the legitimate dissatisfaction of the workers at their desperate economic condition and the legitimate weapon of the trade unions — the strike — for purposes which are totally alien to the trade union movement and profoundly opposed to the best interests of the workers. The French and Italian Communists have misused their influence in the trade union movement in order to organize strikes whose actual purpose has been not the defense but the undermining of the economic interests of the working population. Any demands regarding wages made by the French and Italian Communists who command the trade unions of these countries have been put forward by them only to disguise their primary aim — to wreck the Marshall Plan — by disorganizing economic life and, if possible, seizing power in France and Italy. The Communist game was given away in an article by André Carrel, an assistant editor of the French Communist paper "Humanité." In "Pravda" of November 21, Carrel wrote:

"The idea is to hand over the French market to American businessmen for looting in order to allow them to compensate to a certain degree for the unfavorable results of the economic depression which threatens the transatlantic republic. Under these circumstances, it is easy to comprehend why the C.G.T. likewise came out with an unconditional rejection of the Marshall Plan which most drastically reflects these appetites in regard to our country." Referring to the recent strikes, he says: "The reaction of the French workers was provoked by the realization of this serious danger."

Carrel deserves to be commended for his frank admission that the "reaction" of the French Communists was motivated primarily by their intention to wreck the Marshall Plan and not by the economic interests of the workers who were misled by them. In fact, these strikes, which were aimed to prevent the American aid which is necessary for the economic recovery of France, Italy and Europe as a whole, were directed against the interests of the working people of these countries.

No Compromise — or Neutrality

THE new phase of Communist policies should convince all sincerely democratic elements of the labor movement throughout the world that there can be no compromise with the stooges of the Soviet dictators, nor any possibility of sitting out the world-wide conflict between totalitarianism and democracy by pretending to be neutral. Those who harbor any doubt on this score should think over some of the recent pronouncements of Communist leaders. Gone are the days when Communists pretended to be well-mannered democrats. Now they openly demand totalitarian rule by their party. The manifesto of the French Communist Party quoted above demands the establishment of a government in which the Communist Party "plays the determining role." And at the Cominform conference, Wladyslaw Gomułka, Polish Communist leader, said, according to "Pravda" of November 19:

" . . . The strength of the working class cannot yet find full expression as a result of the existence of two workers' parties and in view of the fact that there are various ideological tendencies in its ranks."

Thus even the poor stooges of the so-called Polish Socialist Party who blindly follow the Communist line are to be discarded in the interests of full-fledged totalitarianism.

It is time for the democratic labor movement throughout the world to give up all illusions about the possibility of cooperating with Communists or of remaining neutral in regard to them.